

Rapport annuel des services de l'Etat

2010



Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux du Pas-de-Calais,

J'ai le plaisir de vous adresser le rapport d'activité des services de l'Etat dans le Pas-de-Calais pour l'année 2010. Quelques éléments de perspective pour l'année 2011 vous seront également présentés, que je développerai lors de ma présentation, en réunion publique, de l'action départementale de l'Etat.

La réforme de l'administration territoriale l'Etat a beaucoup mobilisé mes services et se poursuit en 2011. L'objectif constant est de répartir les missions et moyens de l'Etat pour renforcer l'efficacité du service rendu à nos partenaires des territoires et aux usagers, tout en veillant à l'utilisation économe des deniers publics.

L'Etat doit en effet participer, comme aussi les collectivités territoriales, à la réduction de notre dette publique qui s'élève à 1.700 milliards d'euros aujourd'hui. Mais cela ne doit pas se faire au détriment du service rendu.

Aussi, les agents de l'Etat ont-ils produit un vigoureux effort de modernisation, en développant l'administration électronique et en renforçant les démarches de qualité.

Avec 3 milliards d'euros de dépenses et plus de 30.000 agents, l'Etat continue d'affirmer sa présence solidaire dans le Pas-de-Calais, et ses services d'y assumer leurs compétences en veillant à maintenir le niveau de service et le maillage territorial à la proximité duquel chacun est attaché.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux du Pas-de-Calais, en l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Préfet,
Pierre de BOUSQUET



SOMMAIRE

Première partie : Le poids de l'Etat

- Le poids de l'Etat dans le département.....4 ↓
- Un Etat plus lisible sur son organisation départementale6 ↓

Deuxième partie : L'action des services de l'Etat

- La sécurité et la protection des populations.....8 ↓
 - La lutte contre la délinquance reste la priorité du préfet
 - La lutte contre la fraude
 - Garantir la sécurité des personnes
- La cohésion sociale..... 11 ↓
 - La rénovation urbaine et l'accès au logement
 - L'éducation
 - La solidarité
 - Citoyenneté et santé publique
- Le développement économique et la cohérence des territoires..... 29 ↓
 - Les investissements de l'Etat
 - Le développement cohérent des territoires
 - L'emploi, une priorité de l'action de l'Etat dans le Pas-de-Calais
- L'environnement et le développement durables..... 43 ↓
 - La prévention des risques
 - La préservation des espaces
 - Le développement durable
- La consolidation de la réforme de l'Etat52 ↓
 - L'amélioration du service rendu aux usagers
 - L'administration électronique
 - Les simplifications administratives
- Les relations avec les collectivités territoriales.....58 ↓
 - Les dotations de l'Etat
 - La mission de contrôle réglementaire et budgétaire
 - Le conseil aux collectivités



3,4 milliards d'euros
30.848 agents

- ↳ Hors dotations aux collectivités territoriales, l'Etat consacre 533 M€ aux missions d'intervention suivantes.

Le poste le plus important est l'Enseignement avec plus de 433 M€. Les dépenses au titre du ministère de l'Intérieur s'élèvent à 48 M€ couvrant notamment les dépenses liées à la sécurité, à la délivrance des titres, à l'aménagement du territoire ou encore à la cohésion sociale.

Les dépenses des services de l'Etat en 2010 (hors rémunération des personnels)	
Enseignement	433 M€
Ministère de l'Intérieur - Préfet	48 M€
Écologie, énergie, développement durable	18 M€
Finances publiques	18 M€
Travail emploi	11 M€
Protection des populations	3 M€
Justice (immobilier)	2 M€
Total	533 M€

- ↳ Les dotations de l'Etat au profit des collectivités territoriales s'élèvent à 1,2 Mds€.

Dans le cadre de la maîtrise des finances publiques, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales se stabilisent. Toutefois, grâce au développement de la péréquation qui profite notamment aux petites communes et à la reconduction du plan de relance en 2010 pour le FCTVA, les concours de l'Etat ont progressé de 3,5 % dans le département par rapport à l'année 2009.

Dépenses d'investissement	137 M € <i>dont 107 M€ de FCTVA</i>
Dotations de fonctionnement	874 M€
Dotations de péréquation	138 M €
Allocations compensatrices	81 M€
Total	1 230 M€

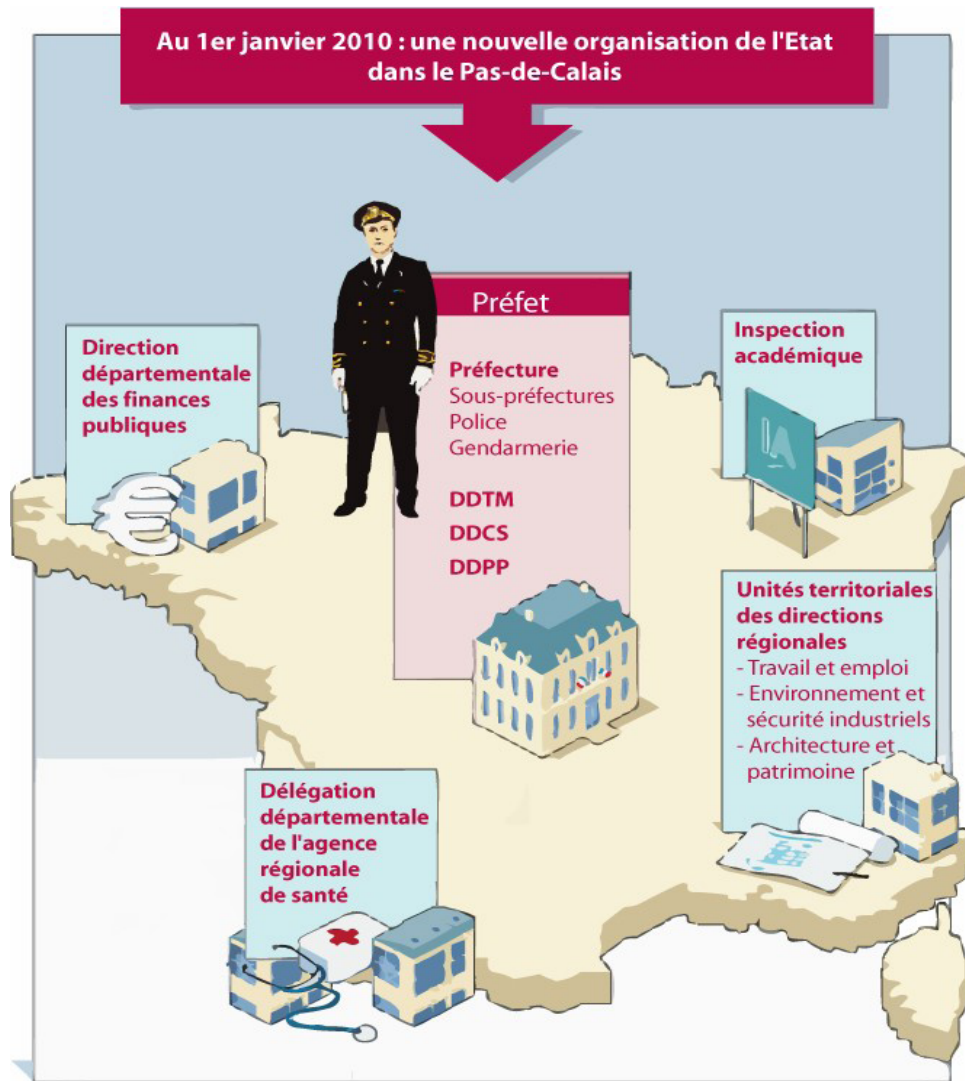


- ↳ 339M€ ont été consacrés par l'Etat au logement et à la cohésion sociale. à la mise en oeuvre des politiques publiques, que ce soit pour la reconstruction de quartiers, la réhabilitation de logements ou le subventionnement d'activités en faveur de la cohésion sociale.

Les dépenses des agences de l'Etat en 2010 (dans le Pas-de-Calais)	
ANRU	300 M€
ANAH	29M€
ACSé	10 M€
Total	339 M€

Plus de 30.000 agents déclinent les missions de l'Etat dans pour une masse salariale de 1,35 Mds€.

Service	ETPT
Inspection d'Académie	23 600
Direction Départementale de la Sécurité Publique	2 299
Direction Départementale des Finances Publiques	1 856
Groupement de Gendarmerie Départementale	1 064
Direction Départementale des Territoires et de la Mer	598
Direction Départementale de la Police aux Frontières	515
Préfecture	452
Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi	166
Direction Départementale de la Protection des Populations	118
Direction Départementale de la Cohésion Sociale	92
Agence Régionale de Santé (Antennes 62)	83
Service Départemental de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	5
Total	30 848



□ La réforme de l'administration territoriale (Réate) - Etat des lieux

La préparation de la Réate dans le département a été engagée en 2009 par les préfigureurs des directions départementales interministérielles (DDI). Un travail d'optimisation des services dans un dialogue social constant a été mené aboutissant à la concrétisation de la réforme le 1er janvier 2010. Trois directions départementales ont été constituées :

- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- la Direction Départementale de Protection des Populations.

Parallèlement, la création d'une unité territoriale

(UT62) de la DIRECCTE, celle de la Direction régionale des Affaires Culturelles (le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine]) et d'Antennes de l'Agence Régionale de la Santé ont complété le dispositif.

La réduction du nombre d'implantations immobilières

- réduction du nombre de sites d'implantation dans le Pas-de-Calais de 30 à 20.
- 1,5 M€ économisés par la vente de biens ou la rupture de baux de location.
- près de 9.000m² de surface libérés en 8 mois dont 5 492 m² de surfaces locatives.



□ Une gestion rationnelle et moderne de l'immobilier

L'ensemble des services concernés par la Réate participent au dialogue de gestion de l'immobilier de l'Etat sous la responsabilité du préfet de département qui exerce les compétences de l'Etat propriétaire vis-à-vis de l'ensemble des occupants du domaine de l'Etat. L'intérêt est d'aboutir, dans un dialogue sincère et constructif, à une gestion globale des crédits disponibles sur cette mission.

L'optimisation des surfaces immobilières des services est mise en œuvre grâce à des outils de gestion concrets :

↳ Un budget d'entretien unifié

Depuis 2010, le financement des opérations d'entretien lourd des bâtiments appartenant à l'Etat relève d'un Budget Opérationnel de Programme interministériel régional. Les programmations sont pluriannuelle et conformes aux engagements du Grenelle de l'environnement. Une enveloppe globale est confiée au préfet de région qui engage un dialogue de gestion afin de répartir cette dotation entre les services.

↳ Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

Le SPSI établit un état des lieux des implantations des services de l'Etat et leurs caractéristiques (domanial, locatif, mis à disposition; évolution du ratio surface utile nette / poste de travail...). L'objectif est d'atteindre une surface par poste de travail de 12m². La moyenne dans le département est de 14m².

↳ Les conventions d'utilisation : une responsabilisation de l'Etat dans sa gestion des locaux

Le préfet de département a engagé, par l'intermédiaire du service local de la direction générale des finances publiques, les négociations de conventions d'utilisation avec les administrations occupantes. Ce sont des conventions signées entre l'Etat propriétaire (représenté par le Préfet) et le service de l'Etat occupant pour une durée maximale de 9 ans.

Cela exclut les biens mis à disposition de l'Etat par les collectivités locales.

Elles doivent permettre de responsabiliser les administrations, de les sensibiliser au coût des biens qu'elles occupent et de les inciter à le réduire, tout en recherchant une meilleure adaptation des locaux à l'exercice des missions. Elles doivent aussi conduire les administrations occupantes à un meilleur ratio d'occupation.

En 2010, les dépenses de l'Etat pour l'entretien lourds des bâtiments dont il est propriétaire se sont élevées à 1 M€.



□ La lutte contre la délinquance reste la priorité du préfet

Les statistiques globalement favorables de la délinquance en 2010 dans le Pas-de-Calais s'inscrivent dans la continuité des tendances à la baisse de ces dernières années.

La délinquance générale est en baisse pour la 9ème année consécutive (-2,42%). La délinquance de proximité, qui contribue à l'impression d'insécurité ressentie par la population, diminue elle-aussi de 2%. L'élucidation de près d'un fait sur 2 (43,5 %) porte le taux d'élucidation à 15 points de plus que la moyenne nationale.

Ces chiffres encourageants nous incitent à poursuivre nos efforts en matière de lutte contre la délinquance, en maintenant le haut niveau d'implication des services au quotidien et en favorisant le travail en partenariat.

↳ Les violences aux personnes pour la première fois stabilisées depuis 5 ans

En 2010, pour la première fois, le nombre des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) a connu une baisse de 0,4 %. Depuis le début de l'année 2011, la tendance s'inverse et le département connaît à nouveau une hausse de 0,8 % avec 70 faits supplémentaires.

La lutte contre les violences intra-familiales reste une priorité départementale. De 2006 à 2009, les violences intra-familiales étaient en hausse de près de 10 % chaque année. Elles représentaient 5 % de la délinquance générale, soit 3200 faits constatés en 2009.

Cette tendance s'inverse depuis deux ans grâce au travail partenarial réalisé par les policiers, gendarmes, associations et élus, notamment au sein des Conseils Intercommunaux de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Par ailleurs, un référent départemental de lutte contre les violences faites aux femmes a été nommé cette année à titre expérimental sur l'arrondissement de Lens. Sa mission est de coordonner la prise en charge des femmes victimes en lien avec le réseau spécialisé en la matière.

Une délinquance des mineurs toujours très préoccupante

Depuis 5 ans, la délinquance des mineurs a augmenté de 22 % passant de 5000 faits constatés à plus de 6125 en 2010 (8 % de la délinquance générale). Des référents scolaires ont été désignés dans les commissariats et les brigades de gendarmerie pour travailler avec l'Inspection Académique sur le volet prévention.

Par ailleurs, des opérations de sensibilisation sont menées par les forces de l'ordre pour faire face au développement constant des conduites addictives chez les mineurs.

Enfin, deux référents sécurité-école sont en poste depuis la rentrée scolaire 2010 au sein des collèges Martin Luther King de Calais et Louis Pasteur de Oignies.

↳ Des atteintes aux biens en baisse

On note une diminution globale de 1,3 % des atteintes aux biens (vols de véhicules, vols à la roulotte, vols à main armée...) grâce à la multiplication des patrouilles et au travail actif de prévention des forces de l'ordre.

En revanche, on déplore une forte hausse du nombre de cambriolages en 2010 et plus particulièrement en zone gendarmerie du fait d'une nouvelle forme de délinquance organisée.

La création d'une cellule anti-cambriolages au niveau départemental, l'extension de l'opération tranquillité vacances (OTV) à l'ensemble des vacances scolaires ou encore, la mise en place en fin d'année, d'opérations anti hold-up avec un renforcement de la surveillance des zones commerciales ont déjà permis d'obtenir des résultats significatifs.

↳ Une politique de lutte intensive contre le trafic et la consommation de stupéfiants

L'action des forces de l'ordre a permis le démantèlement de 75 trafics soit plus de 30 % par rapport à l'année précédente.



En matière de prévention et de lutte contre les pratiques addictives, le fonds de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT) a soutenu 64 actions pour un montant total de 415 888 €.

↳ La lutte contre la délinquance routière

Les premiers mois de l'année 2011 sont alarmants en matière de bilan accidentologique. Au 30 septembre, 16 personnes de plus ont perdu la vie sur les routes du département par rapport à la même période en 2010. Les principales causes restent les excès de vitesse, les fautes de comportement et la consommation d'alcool et de stupéfiants.



Les forces de l'ordre sont particulièrement mobilisées. Le nombre de contrôles a ainsi augmenté de manière significative depuis le début de l'année sur les axes les plus accidentogènes. Par ailleurs, des « radars pédagogiques » et « radars sanction » ont commencé à être installés dans le département pour alerter les automobilistes sur leur comportement. Une politique de prévention se développe de manière significative pour inverser la tendance.

↳ La vidéo-protection : un outil préventif, dissuasif, favorisant l'élucidation

Le nombre de demandes d'autorisation d'installation d'un système de vidéoprotection a été multiplié par quatre entre 2009 et 2010, pour atteindre 346 nouvelles autorisations. En 2010, 2 795 caméras ont été autorisées. 70 communes ont déposé un dossier pour l'installation de 503

caméras et obtenu un financement de 575 473 € au titre du FIPD 2010.

□ La lutte contre la fraude

Créé en juin 2010 pour renforcer l'efficacité et la qualité du contrôle fiscal et social, le Comité Départemental Anti-Fraude (CODAF) a permis l'utilisation de nouveaux instruments juridiques comme les échanges d'informations, la peine plancher forfaitaire en cas de travail dissimulé, la suppression du bénéfice des allocations logement en cas de fraude, la création de notion de flagrance fiscale.

Pour la première fois, toutes les formes de fraudes sont traitées de manière globale et concertée entre les différents services partenaires : Forces de l'ordre, finances publiques, DIRECCTE, douanes, Parquets, URSSAF, RSI, RSA, CAF, CPAM...

Lutte contre les fraudes : le succès des opérations conjointes

Grâce à la forte implication des Parquets, le nombre d'opérations conjointes a sensiblement augmenté se traduisant notamment dans le montant des fraudes constatées qui s'élève à près de 12 M€ (dont plus de 9 M€ provenant d'opérations «cash and carry»).

□ Garantir la sécurité des personnes

↳ Chiens dangereux : Sensibiliser les maires à leurs nouvelles responsabilités

Les prérogatives des maires en matière de lutte contre les chiens dangereux ont été considérablement renforcées ces dernières années.



↳ Systématiser les contrôles pour les activités sensibles

Depuis 2009, les agents de sécurité privée sont tenus de détenir une carte délivrée par la préfecture après vérification de leur moralité et de leur capacité professionnelle.

Les années 2009 et 2010 ont donc été marquées par un afflux de demandes de régularisation des agents déjà en activité. En 2010, les services de la préfecture ont traité près de 5000 demandes.

Deux réunions d'information ont été organisées en avril 2010 à SAINT-OMER et ARRAS, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale et les services de l'Etat concernés (police, gendarmerie, DDPP) en présence de nombreux élus pour les sensibiliser sur ce sujet.

↳ Assurer la sécurité dans les établissements recevant du public

Un effort important a été consenti en matière de contrôle des établissements soumis à visite périodique obligatoire.

Le nombre d'établissements sous le coup d'un avis défavorable est en légère augmentation en 2010 (729). L'objectif fixé pour 2011 est de lever 50 % de ces avis.

Dans le cadre d'une convention prise entre le SDIS, le Conseil Régional et l'Inspection Académique, 34 exercices ont été réalisés en 2010 dans des lycées dont 18 dans des internats, simulant une situation réaliste, notamment à l'aide d'un générateur de fumées.

Chiffres clés

- 30.000 établissements recevant du public recensés dont 5.100 avec périodicité.
- 2200 études de dossiers.
- 1350 visites de sécurité.
- 1079 visites périodiques et 2010, 668 entre le 1er janvier et le 31 août 2011.



Le département est marqué par d'importantes disparités géographiques et sociales : différences dans le niveau patrimonial des ménages, le niveau socio-éducatif, la qualité des parcs de logements et espaces publics. L'une des préoccupations de l'Etat est de garantir le maintien du lien social entre

les citoyens et entre les territoires. Il met en œuvre de politiques publiques afin que chacun puisse avoir accès à un logement, à la connaissance, aux soins, à la citoyenneté et, pour les plus démunis, aux dispositifs de solidarité.

Les chiffres défavorables du Pas-de-Calais :

	Pas-de-Calais	Région	France
Taux de chômage	12,7	12,8	9,2
Proportion de foyers bénéficiant de la Prime Pour l'Emploi	22,97%	21,54%	18,76%
Bénéficiaires du RSA	8,3	8,5	5,1
Taux de dossiers de surendettement déposés pour 1 000 hab.	4,94	5,06	3,36
Taux de personne soumis à l'impôt sur le Revenu	44,67%	47,60%	54,73%
Article moyen du montant de l'impôt ramené à l'ensemble des contribuables	737 euros	902 euros	1.384 euros

□ La rénovation urbaine et l'accès au logement

Le logement social dans le Pas-de-Calais

Le Pas-de-Calais compte un nombre important de logements sociaux, révélant un besoin important d'une partie de la population :

- 100.000 logements locatifs sociaux.
- 48.000 logements miniers.
- 2.905 logements sociaux financés en 2010 pour 7,8 M€ de crédits Etat.
- dont 587 PLAI à destination des ménages les plus modestes.

■ Le Programme National de Rénovation Urbaine

Les agences nationales ont participé à hauteur de 326 M€ à la rénovation des quartiers et des logements.

Le Programme National de Rénovation Urbaine est mis en œuvre dans le cadre d'une convention régionale, sur la période 2004-2013

L'ANRU

- 300 M€ de subventions
- 1.789 logements construits
- 2.580 logements démolis
- 2.036 logements réhabilités
- 13 ZUS concernées regroupant 84.600 habitants

L'ANAH

- 26 M€ de subventions
- 2.394 propriétaires occupants aidés pour réhabiliter leur logement.
- 443 propriétaires bailleurs aidés pour l'amélioration d'un logement loué sous conventionnement social



↳ Ce que prévoit la convention

La convention régionale engage l'ANRU et la Région Nord-Pas-de-Calais sur un programme d'investissement global de l'ordre de 3 milliards d'euros, soutenu à hauteur de 1 Md€ par l'ANRU et 340 M€ par la Région.

Depuis juillet 2008 s'ajoutent à ces montants 40 M€ à parité Région-État sur le volet « habitat

durable », sous la forme d'un dispositif d'aides à la qualité énergétique des constructions et réhabilitations.

Ces moyens concernent 2 catégories de territoires : les territoires prioritaires (liste 1) et ceux relevant d'une intervention déconcentrée à l'échelon régional (liste 2).

Les catégories de territoire

Liste 1 :

16 communes ont été désignées prioritaires dans le Pas-de-Calais, pour un montant global de subvention ANRU de 300 M€ : Angres, Arras, Avion, Béthune, Boulogne, Bruay-la-Buissière, Bully-Mazingarbe, Calais, Carvin, Courrières, Harnes, Hénin-Beaumont, Lens, Le Portel, Liévin, Saint-Laurent/Saint-Nicolas.

Liste 2 :

La dotation prévue pour cette liste est de 30 M€ de l'ANRU. La participation de l'ANRU se fait sur ces territoires éligibles, grâce à l'enveloppe « opérations isolées » déléguée localement par l'ANRU.

Dans le Pas-de-Calais, 8 communes sont éligibles: Auchel, Libercourt, Montigny-en-Gohelle, Rouvroy, Billy-Montigny, Sallaumines, Carvin et Calais.

Sur ces communes, 4 ont présenté des projets financés au titre de l'enveloppe « opérations isolées » : Sallaumines, Billy-Montigny, Auchel et Carvin.

Hors-convention régionale :

Les crédits « opérations isolées » permettent également d'intervenir sur des territoires éligibles à l'ANRU mais non inscrits dans la convention régionale.

Dans le Pas-de-Calais, la commune de Calonne-Ricouart fait l'objet à ce titre d'une convention locale (signée le 30/12/08).

L'enveloppe « opérations isolées » du Pas-de-Calais, pour la période 2004-2013, s'élève à 14 M€. A ce jour, 13,8 M€ sont engagés (dont 1,4M€ réservés pour le

L'ensemble du programme de rénovation urbaine dans le département représente un volume global de démolitions d'environ 3.860 logements sociaux (dont 233 logements miniers) et de construction de 4.401 logements locatifs sociaux. Cela représente environ 2,9 % du parc social départemental.

Les 13 ZUS concernées par des projets de rénovation urbaine accueillent 84.600 habitants, soit près de 6% de la population totale du département, et 72% de la population vivant dans des territoires classés en ZUS.

■ L'hébergement et l'accès au logement

La prévention des expulsions locatives, l'accès au logement des personnes défavorisées et le suivi des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) constituent les axes essentiels de la politique de l'Etat en matière d'accès au logement.

L'Etat agit auprès des organismes constructeurs et gestionnaires de logement pour faciliter l'accès au logement des publics modestes. Il veille, en application des politiques nationales du « logement d'abord » à :



- concourir à prévenir les situations de mal logement
- participer à la fluidité du parcours hébergement-logement en assurant une coordination des politiques de construction/amélioration du logement et de l'hébergement
- participer à la création, au développement et à l'ajustement de dispositifs nouveaux pour la mise en œuvre de politiques logement pour des publics spécifiques (démunis, en situation de handicap, personnes vieillissantes, jeunes...)
- concourir à l'amélioration de l'offre nouvelle
- travailler en réseaux avec les acteurs de la chaîne du logement.



↳ Les principales actions menées en faveur des personnes défavorisées

Les moyens, en augmentation de 3% entre 2009 et 2010 ont permis de renforcer d'une part, le maillage territorial des dispositifs Accueil, Hébergement et Insertion (AHI), et d'autre part, l'offre d'hébergement.

Couvrir les territoires par la présence des équipes de rue : création, à titre expérimental, durant la période hivernale 2009-2010, de deux équipes de rue : secteurs d'Hénin-Carvin et Saint-Omer. Ont ainsi pu être couverts les arrondissements d'ARRAS, BETHUNE, BOULOGNE, CALAIS, LENS (avec une antenne sur Hénin Carvin) et SAINT-OMER.

Permettre la mise à l'abri durant la période hivernale de l'ensemble des demandeurs grâce à l'ouverture de 120 places en niveau « grand

froid », la mise à disposition de plus de 200 places dans les établissements publics de santé en niveau « froid extrême ». Plusieurs salles ont été mises à disposition par des municipalités.

L'hébergement par grand froid : une convention entre l'Etat et la ville de Calais

L'Etat a signé une convention avec le Ville de Calais et contribue largement, par son soutien financier d'un montant de 100.000 €, à l'amélioration des conditions d'hébergement des personnes migrantes dans le cadre de la mise en place du Plan Grand Froid.

Développer l'intermédiation locative, dont l'objectif consiste à capter des logements du parc privé afin de les proposer à la location à un public rencontrant des difficultés pour accéder au logement. Les autres publics prioritaires sont les ménages reconnus prioritaires et en situation d'urgence par la commission de médiation DALO ou les ménages menacés d'expulsion.

Entretenir un partenariat fort avec le secteur associatif et la FEDECAF pour offrir un logement social provisoire à près de 1.100 personnes dans le Pas-de-Calais et poursuivre l'offre de logement dans le parc privé grâce à une convention de réservation de 71 logements passée avec l'Immobilière Sociale.

Réduire le délai d'attribution des logements aux personnes reconnues prioritaires par la Commission de Médiation DALO : le délai est passé entre 2009 et 2010 de 5,3 mois à moins de 3 mois par une liaison assidue avec les référents territoriaux des organismes bailleurs, même si pour un nombre limité de situations le recours au contingent préfectoral a été sollicité.

Poursuivre la couverture du département en pensions de familles pour un public de plus de 40 ans ayant un long passé d'errance sociale par la création de 2 nouvelles résidences en 2010 (37 places) qui, grâce à des réunions régulières avec les partenaires associatifs, permettent d'espérer atteindre l'objectif de 303 places prévus par le ministère en 2012.

Assurer un meilleur hébergement des demandeurs d'asile avec la création d'un CADA de 60 places sur Arras.



↳ L'instauration du contingent préfectoral

La constitution de la réserve

S'inscrivant dans la priorité accordée à l'accès au logement (le «logement d'abord»), en particulier pour les personnes sans-abri ou mal logées, le contingent de réservation préfectoral a été mis en œuvre en 2010.

Il est demandé au bailleur d'identifier des logements permettant de constituer cette réserve selon 3 modalités combinant une identification des logements réservés par flux et en stock :

- ▣ lors de la première mise en location ;
- ▣ au fur et à mesure des libérations des logements ;
- ▣ ainsi que systématiquement et rétroactivement sur la base des conventions APL des années antérieures.

192 logements étaient identifiés fin 2010. A la mi-2010, leur nombre était porté à plus de 800.

Les bénéficiaires

Les sous-préfectures d'arrondissement sont chargées de recenser les bénéficiaires potentiels du contingent préfectoral. Ceux-ci sont très directement issus des priorités définies dans le PDALPD : sortants de CHRS et d'ALT, ménages agréés PLAI et en instance depuis plus de 2 ans, ménages confrontés à des difficultés particulières (surpeuplement) ou à des situations d'urgence (insalubrité).

↳ Le plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

L'Etat s'est tout particulièrement investi dans la mise en œuvre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD). Ce projet mené conjointement par différents services de l'Etat et le Conseil Général renforce la prévention de la précarité. Une meilleure observation des publics mal-logés doit permettre de mieux orienter les personnes en difficulté. Il s'agit enfin d'acquérir une connaissance plus fine du parc social afin d'optimiser son utilisation au bénéfice des ménages les plus modestes.

↳ Les groupes territoriaux Prêts Locatifs Aidés d'Intégration (PLAI)

Les arrondissements de Béthune et Arras sont sites expérimentaux pour la mise en place des groupes territoriaux PLAI, émanation du PDALPD. L'un des objectifs principaux de ce groupe est la mise en adéquation, au niveau des territoires, de l'offre et de la demande de logements sociaux dans le parc social.

L'année 2010 a vu également l'installation le 9 novembre 2010, du Comité Territorial du Plan dont l'objectif est d'articuler les échelons local et départemental et d'être une force de proposition auprès du Comité Responsable du Plan pour favoriser le relogement des personnes en difficultés.

↳ Le plan départemental d'accueil, d'hébergement et d'insertion (PDAHI)

Un ensemble de dispositifs mis en place par le ministère de la Cohésion Sociale et inséré dans le PDAHI 2010-2012 a pour vocation de permettre un relogement de personnes défavorisées en tenant compte des spécificités des différentes catégories de publics identifiés mais aussi de la volonté de répartir équitablement les moyens sur le Département.



CHRS du Moulin blanc à Calais

Dans le Pas-de-Calais, le PDAHI identifie plusieurs catégories de publics prioritaires, notamment les sortants de CHRS, les bénéficiaires DALO, les menacés d'expulsion, pour lesquelles des solutions spécifiques doivent être trouvées.



↳ Vers une plus grande humanisation des structures d'hébergement

L'Etat a participé à l'élaboration et au financement de projets de construction ou de rénovation :

2 projets de construction : le Toit à Calais (47 places), le Petit Âtre à Arras (48 places) pour un montant de 3,261 M€.

4 projets de réhabilitation : Emmaüs Bruay la Buisnière et St Martin au Laert, la Vie active (1ère tranche) à Béthune, le FIAC à Berck sur mer (étude + travaux) pour un total de 0,96 M€.

↳ Le rôle de l'Etat dans la prévention des expulsions locatives

L'Etat se met au côté des différents acteurs afin d'anticiper au mieux les procédures d'expulsion.

Ainsi, le nombre de règlements à l'amiable a augmenté de 14%.

Le nombre d'assignations est resté stable (2.642 en 2010 contre 2.622 en 2009), de même que le nombre de commandements de quitter les lieux (1.288 contre 1.266). En revanche, les chiffres sont en hausse, tant en ce qui concerne les réquisitions de la force publique (796 contre 723) que les concours de la force publique accordés (420 contre 331).

S'agissant du droit à indemnisation des bailleurs en cas d'absence du concours de la force publique, la préfecture a indemnisé les bailleurs à hauteur de 1,4 M€ (contre 1 M€ en 2009).



□ L'éducation

■ L'accueil des élèves dans les Ecoles

↳ Le bilan de la rentrée 2010

Les effectifs dans les écoles du Pas-de-Calais à la rentrée 2010 se sont élevés à 147.076 élèves, soit une augmentation de 269 élèves par rapport à la rentrée 2009 (hausse de 386 en maternelle et baisse de 117 en élémentaire).

La hausse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans est sensible. Plus de la moitié de cette hausse de la scolarisation concerne les 240 écoles qui relèvent de l'éducation prioritaire. Le coût de cette scolarisation s'élève à 8,5 millions d'euros.

Le taux de scolarisation des enfants de 2 ans diminue depuis plusieurs années mais demeure nettement plus élevé que la moyenne nationale.

En ce qui concerne les mesures relatives aux classes, la priorité a été la sauvegarde du réseau des écoles.

76 décisions de fermeture de postes (32 en maternelle - 44 en élémentaire) et 84 mesures d'ouverture (28 en maternelle - 56 en élémentaire) ont été prises.

L'attention a été portée sur l'accompagnement de l'élève, avec la création de 10 postes de maîtres E, de 4 postes de psychologues scolaires, d'un enseignant référent et d'une classe d'inclusion scolaire.



Par ailleurs, les décharges des directeurs à 4 classes jusqu'alors compensées par les professeurs des écoles en stage de responsabilité, ont généré un coût 46,25 postes en partie couvert par la dotation ministérielle supplémentaire de 32

postes.

Cette rentrée a été bien maîtrisée dans son ensemble et s'est effectuée dans des conditions tout à fait sereines, grâce notamment à la concertation qui a prévalu en toutes circonstances.

↳ La rentrée 2011

A la rentrée 2011, les 1.341 écoles publiques scolarisent 145.154 élèves : 57.879 en maternelle, 85.913 en élémentaire et 1.362 en dispositifs spécifiques. De constat à constat, la baisse démographique est de 1.368 élèves (baisse sensible du taux de scolarisation des deux ans).

Parallèlement, le département connaît un retrait de 104 emplois auxquels vient s'ajouter la mise à terme de 37 contrats de personnes recrutées pour l'enseignement des langues.

Par ailleurs, les 105 écoles privées du département scolarisent 20.449 élèves, soit 12,35 % de la population scolaire du 1er degré contre 12,46 % à la rentrée 2010. La baisse démographique est de 484 élèves.

La situation de chaque école du département a été analysée en tenant compte des effectifs et de leur évolution, des indicateurs de difficulté sociale (208 écoles en réseau réussite-scolaire dont 32 en réseau ambition-réussite) et de ruralité (146 regroupements pédagogiques intercommunaux et 4 écoles en classe unique), avec le souci d'assurer une répartition équitable des moyens du service public d'éducation et d'adapter la capacité de scolarisation à l'évolution des besoins.

Un réseau scolaire très dispersé géographiquement

Le caractère diffus et dispersé du réseau scolaire est à souligner : 56% des 1.358 écoles ont de une à quatre classes, les 146 RPI comptent 413 écoles.

Des choix ont été opérés afin de favoriser le maintien dans son intégralité du réseau des classes élémentaires et en quasi-totalité de celui des classes maternelles, ainsi que la préservation maximale du réseau des classes situées hors éducation prioritaire. Cela se traduit par la sauvegarde de 93 classes et une dépense de quelques 7 millions d'euros consacrés aux enfants en secteur éducatif prioritaire.

L'évolution du nombre d'enfants en difficulté et/ou en situation de handicap a amené à la



création de trois postes de psychologues scolaires. En ce qui concerne la scolarisation des enfants de moins de trois ans, la réglementation en vigueur dispose que l'admission à l'école maternelle est prononcée dans la limite des places disponibles. Rappelons que le département demeure très largement au delà du constat national en la matière. La disposition réglementaire a été appliquée de manière systématique dans les études des situations prévisionnelles des écoles hors éducation prioritaire.

Les lignes d'action doivent aboutir au maintien des taux d'encadrement fixés à 25,64 en maternelle et 22,62 en élémentaire; ces taux devraient être à la rentrée, respectivement à 26,56 et 22,85.

Les mesures relatives aux postes classes aboutissent à un solde de 61 fermetures (57 fermetures et 11 ouvertures en maternelle / 33 fermetures et 18 ouvertures en élémentaires)

Un objectif : consolider le réseau des écoles

La consolidation du réseau des écoles est un objectif permanent en vue de favoriser la complémentarité des compétences des enseignants et de rechercher l'amélioration constante des conditions d'enseignement, tant sur le plan pédagogique que matériel.

Le département compte à la rentrée 2010, 1358 écoles (456 maternelles et 902 élémentaires) contre 1368 (466 maternelles et 902 élémentaires) en 2009 et 1381 en 2008 (470 maternelles et 911 élémentaires).

Dix fusions d'écoles ont été réalisées à la rentrée 2010, treize en septembre 2011.

■ L'accueil des élèves dans les Collèges

↳ Bilan de la rentrée 2010

Les collèges ont enregistré une augmentation de leurs effectifs à la rentrée 2010 estimée à 404 élèves, soit une augmentation de 0.70 % par rapport à la rentrée 2009.

Les moyens d'enseignement accordés au niveau de la dotation horaire globale ont diminué de 8.83 ETP à la rentrée 2010.

↳ La rentrée 2011

Les 126 collèges publics scolarisent 62.934 élèves soit 1.138 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2010.

Les moyens d'enseignement accordés au niveau de

la dotation horaire globale augmenteront de 19.94 postes (Equivalents temps plein) à la rentrée 2011..



Les SEGPA

Depuis la rentrée 2009, le département du Pas-de-Calais met en œuvre le plan triennal d'évolution des filières SEGPA vers les nouveaux champs professionnels. Un point précis a été fait sur ce dossier avec le Conseil Général: la collectivité, propriétaire des locaux, se chargeant de leur adaptation. Une étude sur les besoins d'aménagement, réhabilitation ou restructuration des locaux est en cours avec désignation au sein du collège d'un interlocuteur privilégié.

Le taux d'encadrement

La structure est calculée à partir d'un nombre maximum d'élèves par division ainsi que la moyenne calculée sur l'ensemble du collège, qui varie en fonction des difficultés :

- collèges en Ambition réussite (5): 22 élèves par division,
 - collèges en éducation prioritaire (31): 24 élèves par division en 6ème et 24.49 sur les autres niveaux,
 - collèges ordinaires (90): 27.49 élèves sur le niveau 6ème, 28.49 élèves pour les niveaux 5ème, 4ème et 3ème.
- Le Renforcement des dispositifs d'aide aux élèves

L'aide personnalisée

Ce dispositif offre à chaque élève en difficulté d'apprentissage une aide individualisée, pendant le temps scolaire, à raison de 2 heures/semaine dans les domaines de la maîtrise de la langue et des mathématiques. Il a concerné 27.818 élèves en 2009-2010.



Les stages de remise à niveau

Durant l'année scolaire 2010-2011, deux sessions sont organisées dans les écoles publiques pour les élèves de CM1 et CM2 et, à titre expérimental, pour les élèves de CE1 : la première lors des vacances de printemps, la seconde à la fin du mois d'août. Les élèves volontaires sont accueillis en groupes de 6 élèves en moyenne.

L'accompagnement éducatif premier degré

En 2010-2011, 6 801 élèves ont bénéficié de l'accompagnement éducatif, soit 33,54 % des élèves concernés par ce dispositif.

Il s'est exercé dans les 3 domaines suivants :

- Aide aux devoirs : 62,30 % en 2010-2011 contre 42,18 % en 2009-2010
- Activités sportives : 8,90 en 2010-2011 contre 17,99 % en 2009-2010
- Activités artistiques et culturelles : 28,80 % en 2009-2010 contre 39,83 % en 2010-2011

La mise en œuvre du dispositif CLAIR/ECLAIR

L'expérimentation du programme CLAIR, Collège, Lycée, Ambition et Innovation pour la Réussite a concerné dans le département les collèges Martin Luther King et Vadez de Calais, le collège J. Zay de Lens, le collège A. Camus de Bruay la Buisnière.

L'extension aux écoles et aux collèges des Réseaux Ambition Réussite place le programme ECLAIR au centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances. Les écoles de secteur des 4 collèges déjà concernés ainsi que les collèges Langevin-Wallon de Grenay, Langevin d'Avion, Vauban de Calais et Langevin de Boulogne entrent dans le programme ECLAIR.

Les Internats d'excellence

L'internat d'excellence s'adresse à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement favorable pour réussir leurs études.

La mise en œuvre du dispositif, issu de la dynamique Espoir banlieues mis en place en 2008, a été confortée en 2010-2011.

Les collèges Jean Macé d'Hénin-Beaumont, Jacques Brel de Fruges et le LP Professeur Clerc d'Outreau disposent désormais de 60 places labellisées niveau collège.



Visite du préfet au Collège Jean Macé d'Hénin-Beaumont
Octobre 2010

83 places labellisées sont disponibles dans les lycées Robespierre d'Arras, Louis Blaringhem de Béthune, Mariette de Boulogne-sur-Mer, Sophie Berthelot de Calais, Louis Pasteur d'Hénin-Beaumont, Alexandre Ribot de Saint Omer et Professeur Clerc d'Outreau pour le niveau lycée.

A l'issue de la commission organisée au niveau départemental pour les collégiens, 23 admissions nouvelles à la rentrée 2011 ont été prononcées.

Un projet d'ouverture d'Etablissement de Réinsertion Scolaire

A l'issue des Etats généraux sur la sécurité à l'Ecole, le ministre de l'Education Nationale a indiqué que les élèves perturbateurs pourront être placés dans des structures adaptées.

Une dizaine d'élèves âgés de 13 à 16 ans, issus des classes de 5ème, 4ème et 3ème ne relevant, ni de l'enseignement spécialisé ni d'un placement pénal ont fait l'objet de plusieurs mesures d'exclusion. Un travail en partenariat est mené avec les collectivités territoriales, le Conseil Général du Pas-de-Calais en particulier, la PJJ et l'agence du service civique.

Les objectifs fixés visent à permettre aux adolescents retenus d'acquérir les règles du « vivre ensemble », d'acquérir les compétences et les connaissances du Socle commun, préparer la réinsertion et un projet de formation.

Les plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire

Leur objectif est de repérer les élèves « décrochés » puis proposer des solutions de reprise de formation ou d'insertion aux jeunes de 16 à 18 ans sortis sans obtenir le diplôme préparé.

Le taux de décrochés du « public » à prendre en charge par les plateformes du Pas-de-Calais s'élève à 43,5%. Il est de 47,6 % pour la région.



Dans le secteur privé, ils sont 55 % dans le département et 58 % au niveau régional.

Les dispositifs en faveur de la maîtrise de la langue et de lutte contre l'illettrisme

L'action de la Mission Départementale pilotée par l'Inspecteur d'académie se place dans le cadre du plan académique de prévention de l'illettrisme lancé à la suite des assises académiques de prévention de l'illettrisme du 2 décembre 2010.

Dispositifs mis en œuvre au niveau départemental : 7 Clubs Coup de Pouce, des actions pédagogiques menées dans 522 classes concernant 13 050 élèves (programmes personnalisés de réussite éducative, stages de remise à niveau, réseaux des observatoires locaux de la lecture, Dictionnaire des écoliers, malle d'écrits, quand les livres voyagent, un livre pour l'été).

Les évaluations de CE1 et CM2

En français :

La progression se caractérise par une amélioration de la répartition des élèves de CE1 dans les 4 groupes de performance. Ceci a été observé également pour les élèves de CM2.

Les scores obtenus par le département du Pas-de-Calais se rapprochent de la moyenne nationale. La progression des élèves aux acquis très solides est particulièrement sensible.

En mathématiques :

Les résultats des élèves de CE1 du Pas-de-Calais se sont maintenus. S'agissant des élèves de CM2, leurs résultats se sont améliorés, le département se hissant au niveau national avec un taux d'acquis très solides supérieur.



Le Programme de Réussite Educative (PRE) mis en place à Boulogne-sur-Mer

Le PRE est destiné à l'accompagnement des enfants ou adolescents présentant des signes de fragilité. Il peut intervenir à tout moment du

parcours scolaire (de l'école maternelle jusqu'à la fin de l'obligation scolaire).

Son objectif est d'assurer un suivi individualisé de chaque enfant entrant dans le dispositif par une équipe pluridisciplinaire à même de préconiser, en lien avec la famille, les actions adaptées.

Les actions menées dans le cadre du dispositif ont été soutenues dans le Boulonnais à hauteur de 370 135 €, moyens consacrés:

- ▣ au PRE Boulogne-sur-Mer (173 815 €),
- ▣ au PRE de Le Portel (150 320 €),
- ▣ à l'internat d'excellence d'Outreau (46 000 €).

En 2010, 268 enfants ont été aidés pendant une durée variant de quelques semaines à l'année complète.

Le dispositif Partaj à Béthune

L'arrondissement expérimente le dispositif Partaj (Plan d'accompagnement régional et territorial pour l'avenir des jeunes) destiné à mettre en place des solutions concrètes et rapides pour des jeunes en situation de décrochage scolaire.

Chaque jeune ou « cohorte de jeunes » bénéficie d'un référent tuteur garant de la construction et du suivi des parcours individualisés.

Une première réunion d'échange s'est tenue en présence des référents tuteurs. Il en ressort la volonté pour chacun des acteurs de constituer un réseau afin de bénéficier de l'expérience et de la connaissance de l'ensemble du groupe. Un guide ressources répertoriant l'ensemble des dispositifs d'aide en faveur des jeunes décrocheurs est en cours de rédaction.

L'expérimentation Partaj a ainsi préparé le lancement du dispositif de lutte contre le décrochage scolaire en 2011.

- Elargir le périmètre des voies d'accès aux carrières de l'administration fiscale

Depuis 4 ans, la Direction départementale des Finances Publiques du Pas-de-Calais reconduit le dispositif d'aide à la préparation aux concours administratifs de catégorie B pour les jeunes issus de milieux défavorisés sur la base d'un partenariat avec l'Université d'Artois (étudiants boursiers en filière Histoire, AES et Economie) : 18 étudiants ont suivi la préparation à l'épreuve de pré-admissibilité des concours de contrôleur des impôts et du Trésor. Ces sessions ont été programmées pendant les vacances d'été dans les locaux de la DDFiP ;



Par ailleurs, dans le cadre du plan gouvernemental pour l'emploi, un mode de recrutement contractuel dans la fonction publique a été institué par l'ordonnance n°2005-91 du 2 août 2005 qui se matérialise au travers du PACTE. La Direction Générale des Finances Publiques participe à la poursuite de ce dispositif.

■ L'éducation culturelle et artistique

↳ Le Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)



Le CLEA : un contrat passé entre une intercommunalité importante en termes de population scolaire, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et l'académie de Lille.



Ce dispositif permet d'appréhender la question de l'éducation artistique partagée par le plus grand nombre en s'appuyant sur une mobilisation des forces culturelles fédérées et des présences artistiques de longue durée.

Un CLEA repose sur un ensemble de résidences-missions à des fins éducatives confiées à des artistes choisis. Il s'agit de résidences originales dites « de disponibilité et de diffusion ». Un artiste-résident consacre au CLEA quatre mois de son activité professionnelle.

L'artiste bénéficie d'une meilleure diffusion de son œuvre dans des structures culturelles mais aussi dans des établissements scolaires, lieux associatifs, lieux et espaces publics.

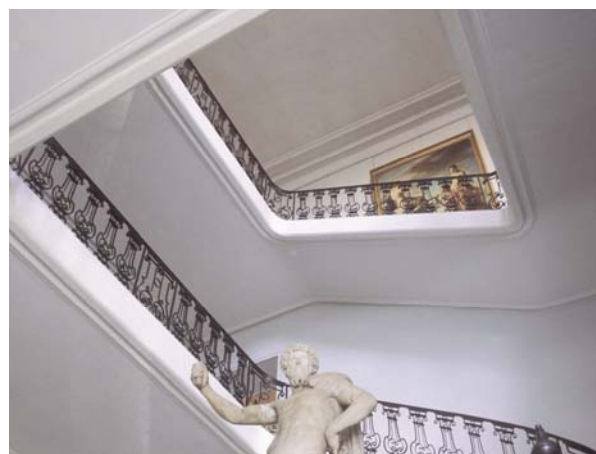
Chaque contrat est envisagé pour trois années, renouvelable une fois. Des CLEA sont en cours dans la communauté d'agglomération du Calais, la

communauté d'agglomération du Boulonnais et la communauté d'agglomération Artois Comm.

Le programme intitulé « Artiste rencontre territoire scolaire » (ARTS) rencontre un grand succès. Quelques sites peuvent être cités : la communauté de communes Osartis (62), un regroupement de communautés de communes du Montreuillois (62), et bien d'autres. A l'issue de telles expériences s'ensuivent souvent de nouvelles sollicitations des collectivités bénéficiaires mais associées à d'autres collectivités voisines afin de travailler en faveur d'un territoire plus étendu et plus peuplé. Ceci permet alors d'envisager le lancement d'un contrat local d'éducation artistique.

↳ Expositions d'intérêt national dans les musées du Pas-de-Calais

En 2010, l'exposition " L'or du Japon, laques anciens dans les collections publiques françaises " au musée des Beaux-arts d' Arras a reçu le label d'« exposition d'intérêt national ». Ce label « exposition d'intérêt national » récompense chaque année les manifestations les plus remarquables, organisées par les musées de France.



L'attribution du label est conditionnée au respect des critères suivants : témoigner d'une qualité scientifique et muséographique exemplaire, être accompagné d'actions de médiation et de communication spécifiques et innovantes visant à l'élargissement des publics, faire l'objet d'études d'évaluation des publics.



□ La solidarité

La prolongation des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS)

Les CUCS conclus en 2007 pour une période initiale de trois ans ont été prolongés pour l'année 2010.

En 2009, 670 décisions attributives de subventions avaient été prises au bénéfice de 237 porteurs pour un montant d'environ 8 M€.

En 2010, 667 décisions attributives ont été notifiées :

625 au titre des crédits de l'Acsé ; 35 au titre du plan de relance pour l'emploi, 7 au titre « de l'expérimentation des clubs coup de pouce clé ».

Une enveloppe de 2 593 380€ a été mobilisée pour le financement des

■ L'action en faveur des personnes et familles vulnérables

↳ Les mesures en faveur des enfants, pupilles de l'Etat

Les services de l'Etat dans le Pas-de-Calais ont assuré en 2010 la tutelle de 171 pupilles de l'Etat sur l'année.

L'augmentation du nombre des pupilles de l'Etat s'avère significative dans notre département (de 97 pupilles en 2009, le nombre de pupilles s'élève à 137 en 2010). Cette augmentation est due au travail effectué par le Bureau d'Adoption du Conseil Général au niveau des enfants placés à l'Aide Sociale à l'Enfance depuis de nombreuses années pour leur donner la possibilité d'être adoptés.

Il en ressort qu'au 31 décembre 2010 : 34 enfants sont sortis du dispositif. Sur ces 34 enfants, 17 adoptions ont été constatées, 15 sont sortis pour majorité et 2 enfants nés sous X ont été restitués à la demande de leur mère.

Sur les 74 admissions en 2010, 33 projets d'adoption sont en cours d'étude et 20 enfants sont placés en vue d'adoption.

Les quatre Conseils de famille ont tenu 71 séances au cours desquelles ont été examinées 387 situations en 2010. Une rencontre des quatre Conseils de Famille s'est déroulée en fin d'année.

Elle a permis d'échanger sur le fonctionnement et sur la réalisation des adoptions d'enfants « grands »

ou de fratries.

↳ L'accompagnement des familles vulnérables



Le financement des actions de soutien aux familles vulnérables au moyen de l'enveloppe de crédits déléguée à la Fé.Dé.CAF Pas-de-Calais pour l'accompagnement des

familles dans leur rôle de parents s'est élevé à 277 604 € en 2010 dont 5% de frais de gestion selon les termes de la convention qui nous lie. (569 961 € en 2008 et 326 889 € en 2009)

Pour le dispositif REAAP (réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents) 209 467 € ont été affectés pour contribuer au soutien des 123 actions locales labellisées.

L'animation départementale a été confiée à la Fédération des Centres Sociaux du Pas-de-Calais et l'Association Colline. La co animation de chacun des huit comités locaux s'est poursuivie en 2010 avec une stabilisation des effectifs. Ces comités locaux se réunissent au minimum 4 fois par an.

En 2010, la Communauté de Communes de Desvres-Samer et la Ville de Berck ont signé la charte départementale REAAP.



↳ Pour la médiation familiale et le conseil conjugal

L'Etat a poursuivi son implication dans le comité départemental de la Médiation Familiale piloté par la Fé.Dé.CAF62 ainsi que dans la promotion et le financement de la médiation familiale.

Le financement apporté à cette action s'est élevé à 19 383 € en 2010. Concernant le Conseil Conjugal, 34.880€ y ont été consacrés.

Les Points Info Famille

Afin de favoriser l'accès de toutes les familles à l'information et de simplifier leurs démarches quotidiennes, 8 points d'information labellisés sont accessibles. Leur suivi est assuré par la DDCS en partenariat avec la Fé.Dé.CAF62.

L'accompagnement à la scolarité

La Fé.Dé.CAF62 a lancé un appel à projets en juillet 2010. Les dossiers sont examinés en partenariat par un comité technique composé de la Fé.Dé.CAF62, la DDCS, l'Inspection Académique, le Conseil Général, la Mutualité Sociale Agricole, et la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Le financement est entièrement pris en charge par les Caisses d'Allocations Familiales.

↳ Les politiques en faveur de la jeunesse

Des actions ont été développées en 2010 afin de favoriser l'information des jeunes, d'encourager la prise d'initiative et la participation des jeunes ainsi que leur engagement citoyen. Elle a également poursuivi sa mobilisation en apportant conseil et expertise pour accompagner les collectivités locales et les associations dans la définition et le suivi de leurs projets.

L'information et l'accueil des jeunes

En améliorant la connaissance de leur environnement, en leur apportant des conseils dans tous les domaines de leur vie, l'Information Jeunesse a pour but de rendre les jeunes plus autonomes, plus responsables et de renforcer en facilitant leur intégration sociale leur citoyenneté. La DDCS veille à mettre à la disposition des jeunes une information objective et cohérente dans des structures de proximité. Dans le département du Pas de Calais, le réseau Information Jeunesse est composé de 34 Points d'Information Jeunesse (PIJ). La DDCS a incité les PIJ à mettre en place une véritable éducation à la recherche d'information, à l'accompagnement, à l'appropriation de

l'information par les jeunes.

↳ Les Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ)

Un PAEJ a une fonction préventive d'accueil, d'écoute, de soutien, d'orientation et de médiation auprès de jeunes exposés à des situations à risque et de leurs parents. Ces points d'accueil assument une fonction de médiation entre le jeune et sa famille et entre le jeune et les structures d'insertion, notamment les établissements scolaires et les dispositifs d'insertion sociale ou professionnelle.

Les PAEJ s'inscrivent dans ce projet fédérateur mené par le Conseil Général du Pas-de-Calais. Ils sont au nombre de 6 dans le département du Pas de Calais. 572 540 € de subventions leur ont été alloués en 2010.

Ouverture de 2 maisons des adolescents

L'Etat a financé pour un montant global de 260 000 € la mise en place de deux Maisons des Adolescents, l'une couvrant le Sud-Est du département et basée à Hénin-Beaumont, l'autre pour le littoral à Saint-Omer avec une antenne à Boulogne sur Mer.

↳ Le Programme « Envie d'Agir »

Ce programme a été maintenu en développant des relais locaux, associations ou services de collectivité, labellisés « Points d'Appui Envie » et Comités Locaux d'Aide aux Projets (CLAP).

En 2010, 156 projets (24 Projets de jeunes, 7 Defi Jeunes et 125 projets CLAP) ont été aidés. L'engagement financier de l'Etat est de 82 145 € dont 32 145 € pour les Projets Jeunes et 50 000 € au titre du dispositif partenarial Etat-Région en faveur des CLAP.

↳ Les chantiers de jeunes bénévoles

Le chantier de jeunes bénévoles permet à des jeunes de 14 à 25 ans, à travers la réalisation collective d'une activité utile, de faire un apprentissage de la vie de groupe, de la relation à autrui et du respect de chacun au sein de ce groupe.



En 2010, une dizaine de projets de chantiers de jeunes bénévoles ont été soutenus pour un montant de 30 000 €. Ces actions sont portées par des associations et concernent le patrimoine architectural, la réhabilitation d'habitats ou de petits équipements socio-éducatifs, sportifs ou sociaux, leur restauration, leur aménagement et leur mise en valeur.

↳ L'accès à des loisirs éducatifs de qualité

En 2010, une cinquantaine de Projets Educatifs Territoriaux en milieu rural ont été soutenus pour près de 190 000 €. En milieu urbain, plus de 115 000 € ont été engagés pour soutenir une vingtaine de collectivités locales et missions locales.

■ Le sport comme facteur de cohésion



↳ Les aides de la CNDS

Aux subventions accordées dans le cadre des Jeux Olympiques de Londres (2,4M€ engagés dans le Pas-de-Calais) viennent s'ajouter celles accordées par le CNDS depuis 2008 à de nombreux projets tels que : la création d'un complexe sportif et de lutte à Marquise, le centre de tir départemental à Arques, un complexe sportif à Marck, la rénovation et l'extension du centre régional de voile à Wimereux, la construction du complexe gymnique de Arques, la salle d'haltérophilie à Berck-sur-Mer, la rénovation du stade de la Libération à Boulogne-sur-Mer, un terrain de football synthétique à Liévin.



Quelques chiffres

- 14 Comités Départementaux et 38 associations bénéficiaires
- 13 nouveaux PSE affectés en 2010
- 328.065 € octroyés aux partenaires associatifs
- Les aides PSE versées représentent 17,07% de l'enveloppe CNDS affectée au Pas-de-Calais 2010.

↳ Le plan SPORT EMPLOI

Le dispositif « Plan Sport-Emploi » (PSE) a pour objet de favoriser la structuration de l'emploi dans les associations sportives en abaissant le coût des emplois créés par l'octroi, après signature d'une convention, d'une aide financière dégressive sur 4 ans (12 000 € la première année, 10 000 € la seconde, 7 500 € la troisième et 5 000 € la dernière).

Il s'inscrit pleinement dans une logique souhaitée par l'Etat d'inciter ses partenaires à s'engager plus fortement dans une logique de développement. En consacrant plus de 17% du CNDS départemental au PSE (recommandation nationale : 15%).

- L'accès à un premier emploi saisonnier dans l'animation d'accueil de mineurs
 - 2.600 jeunes du Pas-de-Calais ont intégré un parcours de formation à l'animation volontaire pour encadrer un accueil collectif de mineurs auprès de 16 organismes de formation habilités ;
 - 257 jeunes ont bénéficié d'une aide financière de l'Etat pour y accéder.
 - 166 sessions de formation à l'animation volontaire se sont déroulées dans le département, dont 43 ont fait l'objet d'une inspection.
 - 1 819 brevets d'aptitude aux fonctions d'animateur ont été délivrés dans le département.
- L'accueil des personnes handicapées à la DDFIP

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi Handicap » favorise l'accès à l'emploi ainsi que l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

6 % de personnes handicapées sont recrutées au sein de la DGFIP.



Chiffres clés et tendances

Plus de 522.000 € investis en travaux immobiliers destinés à l'accueil des Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

Un audit complet « diagnostic accessibilité » de trois Centres des Finances Publiques (CDFIP) et deux Trésoreries mené par la société spécialisée AC2H.

↳ Les Actions mise en œuvre

- Diagnostic Accessibilité pour tous les Etablissements Recevant du Public (ERP)
- Mise en conformité l'ensemble des ERP avant le 1er janvier 2015
- Recrutement deux inspecteurs et un

■ Le soutien aux anciens combattants

Chiffres clés

- 8 prêts sociaux accordés
- 679 secours accordés pour un montant total de 312 675,20 euros
- 160 personnes ont perçu l'aide différentielle aux conjoints survivants pour un montant total de 173180 euros
- 38 personnes ont perçu l'allocation de reconnaissance aux anciens supplétifs et aux conjoints survivants des anciens supplétifs
- 33 enfants de harkis ont été inscrits sur la liste d'aptitude des emplois réservés

- agent administratif des impôts
- Accueil des usagers sourds et malentendants par un interprète de la Langue des Signes Française (deux interprètes recrutés en vacation) durant deux demi-journées à Arras ainsi que sur d'autres sites par des agents ayant suivi une action de sensibilisation à la LSF
- Mise à disposition des personnes malentendantes de kits audio (amplificateur) sur 6 sites
- Mise à disposition des usagers malvoyants ou aveugles d'une notice de la déclaration 2042 dans des formats spécifiques.



□ Citoyenneté et sante publique

■ La santé dans les établissements scolaires

La santé à l'école constitue une action "phare" destinée à sensibiliser les élèves aux règles d'hygiène et à prévenir et éventuellement détecter les infections et pathologies le plus en amont possible. Le cadre d'intervention des personnels de santé situe l'action des 41 médecins scolaires et 220 infirmières dans l'ensemble des établissements du 1er et du 2nd degré



↳ Les actions menées

- Dépistage précoce des troubles du langage grâce à l'outil DPL3 développé au niveau départemental
- Dépistage et accompagnement des élèves présentant des troubles des apprentissages et du comportement
- Suivi des élèves à besoin particulier et porteur de handicap
- Accompagnement pour l'accès aux soins
- Protection de l'enfance
- Plus spécifiquement pour le service infirmier : une action de formation au secourisme auprès de 12.608 élèves.

↳ Les résultats des services médical et infirmier pour l'année scolaire 2010-2011

28.000 examens médicaux réalisés montrant une diminution des troubles d'apprentissage (5.000 en 2010-2011) ainsi que des troubles du

comportement (2600 en 2010-2011) démontrant une certaine stabilité des données par rapport à l'année dernière.

Sur les 29.3808 élèves accueillis par les services infirmiers, 32.416 dépistages ont montré : anomalies bucco-dentaires 13,69 %, 16,49 % présentent une problématique poids/taille et 11,37 % d'anomalies visuelles. 242 contraceptions d'urgence ont été délivrées. Bilan des entretiens : 5.172 pour mal être, 590 pour idées suicidaires, 210 pour tentatives de suicide.

↳ Les actions menées dans le domaine social

Le cadre d'intervention situe l'action des 74 assistants sociaux dans l'ensemble des établissements du second degré. L'objectif est de favoriser l'assiduité scolaire et l'exercice de la citoyenneté.

- Prévention des conduites addictives : programme CARCAJOU (1495 séances dont 752 pour l'alcool)-208 animateurs formés
- Programme départemental de prévention des conduites addictives « carcajou »
- Création d'un outil de prévention des conduites addictives à destination des parents
- Prévention des conduites suicidaires : 67 personnels formés pour 18 établissements
- Prévention de la violence : poursuite du programme « cet autre que moi »
- Jeux dangereux : 30 personnes ressources formées

■ Les Droits des Femmes et l'Égalité

↳ L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le Pas de Calais : l'exemple de l'association Galilée

L'association Galilée a animé un observatoire de l'emploi au féminin sur trois secteurs : le Calaisis, le Boulonnais et l'Audomarois. Après un an de collecte des informations, la restitution des travaux s'est réalisée au sein des équipes d'animation locales.



Galilée est une association de promotion de l'Égalité entre les Femmes et les Hommes située à Arques. Elle a développé de nombreuses actions visant l'insertion professionnelle des femmes de l'audomarois, notamment "Idées d'Elles" qui accompagnait les femmes dans la construction de leur projet de création d'entreprise. Cette association a été très rapidement repérée par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes pour la qualité des travaux de déconstruction des effets du genre (ou comment atténuer les répercussions socio-professionnelles émanant de la construction sociale des femmes et des hommes). Depuis plusieurs années cette association est financée par la Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité pour animer des "Observatoires".

L'objectif est de mettre en évidence les inégalités professionnelles et sociales persistantes entre les hommes et les femmes sur les territoires (Boulogne, Calais, Audomarois pour le moment) afin de mobiliser les acteurs de l'insertion sur des actions correctrices. A titre d'exemple, sur Boulogne un projet de crèche inter-entreprises est en cours de réalisation.

↳ Insertion professionnelle

Deux formations, portées par l'Elan du Pas de Calais, ont été soutenues par l'Etat au titre des CUCS, et au titre du programme 137 - Egalité entre les femmes et les hommes.

Ces deux actions ont été construites sous forme de parcours pour les femmes souhaitant s'orienter vers les métiers de l'agroalimentaire ou de conductrice. 27 femmes ont pu découvrir ces métiers et intégrer les entreprises en phase de recrutement grâce aux partenariats avec les branches professionnelles.

Sur le champ de l'insertion professionnelle des jeunes femmes, 16 candidates du Pas de Calais ont été récompensées en novembre 2010 par le Prix de la Vocation Scientifique et Technique et 3 candidates ont été récompensées par des prix supplémentaires attribués par le réseau France entreprise.

↳ Lutte contre les discriminations ; un exemple

En 2010, une enquête « Féminisation des effectifs » du Service Départemental d'Incendie et de Secours a été réalisée sous l'égide de l'ACSé

et de la mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité. Les résultats ont permis d'amorcer des travaux relatifs à l'évolution des processus de recrutement des Sapeurs-Pompiers volontaires.

↳ Egalité en droits et en dignité

Le Home des Rosati

A Arras, le dispositif expérimental des Rosati prévoit l'hébergement et la prise en charge psychosociologique des auteurs de violences intrafamiliales. Sur décision du parquet, les auteurs sont orientés vers le Home des Rosati (hébergement). Ils ont pour obligation de suivre en parallèle un groupe de responsabilisation mené par l'ARS Clotaire.

Il existe un autre dispositif de ce type sur Saint-Omer avec 4 places disponibles et trois autres projets sont à l'étude (Béthune avec Habitat Insertion, Calais et sur la CALL).

Quatre structures aidées par l'Etat proposent aux victimes de violences conjugales une palette diversifiée de compétences. Il s'agit de SEDIRE et de l'ARS Brunehaut pour leur permanence et leur plateforme téléphonique, de l'Accueil Neuf de Cœur pour son service Systémia Consultation, et du CIDFF de Béthune. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Global Triennal 2008-2010, un référent de prévention et de lutte contre les violences au sein

du couple a été installé sur l'arrondissement de Lens.

Le 23 mars 2010, en collaboration avec l'intercommunalité Artois Comm, une demi journée « Violences sur Enfants Parlons-En ! » a été organisée. En s'adressant aux professionnels, elle avait pour objectif de faire connaître le système des violences conjugales, et leurs répercussions sur les enfants témoins à travers un théâtre forum. Près de trois cent personnes (travailleurs sociaux, élus, et agents de l'état) ont pu ainsi découvrir le quotidien de ces enfants.

Le colloque « la violence conjugale à l'épreuve des mots » organisé par l'Accueil Neuf de Cœur le 25 novembre 2010 à Lens a été placé sous la Grande Cause Nationale de lutte contre les violences faites aux femmes.



■ La lutte contre les discriminations à la DDFiP

Dans le cadre de la lutte contre les discriminations au travail, des journées d'information ont débuté en septembre 2010.

La DDFiP participe à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers et des familles prévus par le législateur la loi LAGARDE du 1er juillet 2010 a modifié la procédure et le fonctionnement des commissions d'examen des situations de surendettement.



Découvrir les bases essentielles de la non-discrimination, acquérir des méthodes pour repérer et prévenir les situations de rupture d'égalité de traitement dans l'environnement professionnel.

Les campagnes de sensibilisation et de formation à la prévention et à la lutte contre les discriminations se sont organisées en 6 sessions d'une journée pour former 73 encadrants et 12 sessions d'une demi-journée pour former 302 agents non-encadrants. Ce programme triennal de formation est destiné à l'ensemble des personnels du réseau des Finances publiques du département. Les commissions de surendettement se sont réunies régulièrement à Arras, Lens et Boulogne en 2010 (au total 58 séances mais fusion effective des 3 commissions au 13 janvier 2011). Par le nombre de dossiers déposés (7 309 en 2010), la Commission du Pas-de-Calais se place au 3ème rang national.

■ La promotion du devoir de mémoire

Chiffres clés

- **81** diplômes de porte-drapeaux attribués
- **4** classes ont participé au concours les « Petits Artistes de la Mémoire » dans le Pas-de-Calais
- **614** élèves (28 établissements scolaires) du Pas-de-Calais ont participé au Concours National de la Résistance et de la Déportation
- **21** expositions sur les différents conflits sont mises à la disposition du public
- Le nombre de prêts pour les expositions s'élève à **42**
- La collecte du bleuet de France a rapporté **18.000** euros

↳ L'attribution de diplôme d'honneur de porte-drapeaux

La commission départementale pour l'attribution du diplôme de porte-drapeau s'est réunie trois fois cette année. Une subvention forfaitaire de 150 euros peut être attribuée pour l'achat d'un drapeau, et de 80 euros pour sa restauration. Seules les associations départementales, régionales,

interdépartementales ou les associations locales autonomes peuvent obtenir ces subventions.

↳ Le concours scolaire « les Petits Artistes de la Mémoire »

La mission de l'Office national des anciens combattants en matière de transmission de la



mémoire de la Première Guerre mondiale est primordiale. L'Office a créé en 2006 un concours scolaire intitulé « les Petits Artistes de la Mémoire, la Grande Guerre vue par les enfants » qui a reçu le patronage conjoint du Secrétaire d'Etat à la Défense et aux Anciens Combattants, et du Ministre de l'Education Nationale.

↳ Le Concours National de la Résistance et de la Déportation

Créé officiellement en 1961 par Lucien PAYE, Ministre de l'Education Nationale, le Concours National de la Résistance et de la Déportation est le premier concours scolaire organisé chaque année. Il mobilise jusqu'à 46000 candidats dans toute la France. Ce concours a pour objectif de perpétuer chez les jeunes le souvenir des sacrifices consentis pour le rétablissement de la légalité républicaine.



Remise des prix - 8 juin 2011

En 2009-2010, le thème du concours était le suivant : « l'appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle et son *impact jusqu'en 1945* ». A partir des circonstances et du contenu de ce texte fondateur, les candidats ont étudié la portée de cet appel, ainsi que les engagements qu'il a suscités en France, dans l'empire français et à l'étranger.



□ Les investissements de l'Etat

- Renforcer l'attractivité du Pas-de-Calais en stimulant la compétitivité et la recherche

↳ Accompagner les secteurs de pointe

Les "Investissements d'Avenir" annoncés par le Président de la République fin 2009 visent à investir environ 35 Mds€ dans des projets à fort potentiel, avec un effet de levier souhaité pour une meilleure croissance économique, en ciblant prioritairement l'enseignement supérieur et la formation, la recherche, la filière industrielle et PME, le développement durable et le numérique. Des projets ont été identifiés dans le Pas-de-Calais : il s'agit notamment de la création d'IFMAS (Institut Français des Matériaux Agrosourcés), du projet de l'agglomération lensoise dans le cadre de la priorité "ville de demain" et le projet ARCHIMED autour du Louvre-Lens dans le cadre de la priorité "numérique".

↳ Favoriser la mise en réseau et le travail collectif entre entreprises

L'objectif est d'encourager le développement économique territorial grâce aux pôles de compétitivité. Lors du comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 11 mai 2010, le gouvernement a donc choisi de mettre l'accent sur les nouveaux pôles "écotechnologiques" et de labelliser 6 nouveaux pôles dans les domaines de l'eau, de la gestion des déchets, de la construction et de l'énergie, dont le pôle TEAM² coordonné par le CD2E. Ce dernier vise à valoriser les déchets issus du BTP et des plastiques, des matières premières secondaires ou coproduits pour développer des éco-produits dans le Nord-Pas-de-Calais. Des partenariats et des échanges sont prévus avec les 6 autres pôles labélisés du Nord-Pas-de-Calais : I-Trans, UP-tex, AQUIMER, PICOM, NSL, MAUD.

Les pôles de compétitivité ne sont pas les seuls "clusters" du territoire, puisque d'autres réseaux d'entreprises tels que les Grappes d'entreprises leur sont complémentaires.

Ainsi, 3 grappes d'entreprises ont été labellisées en 2010 : Euralogistic (Lens), Norpackage (St-Omer) et l'Association Action Plasturgie Artois Flandres (Béthune) pour un montant total de 591 K€ financé

par le Fonds National d'Aménagement et de Développement des Territoires (FNADT). L'objectif affiché est d'apporter un renouveau à la dynamique territoriale de réseau, en s'adressant à un tissu d'entreprises essentiel pour le maillage économique mais orphelin de tout dispositif de soutien de dimension nationale.

- Les projets importants pour le département

↳ Le Louvre-Lens

Avec l'arrivée du musée, le territoire veut saisir sa chance de bouleverser définitivement son image. Au-delà de la dimension culturelle, cette implantation représente une opportunité de développement urbain et économique car elle va générer des milliers de visiteurs et attirer des entrepreneurs. Soucieux de fonder une vision commune des enjeux de développement du territoire et d'identifier les axes et projets d'excellence, les collectivités locales, les partenaires économiques et sociaux et les acteurs touristiques et culturels se sont associés et ont constitué "Euralens".



La première pierre du futur musée a été posée le 04 décembre 2009 en présence du Ministre de la culture et de la communication. Le musée représente un investissement estimé à 150 millions d'euros devrait ouvrir ses portes fin 2012.

Mis en place en janvier 2010, le groupe de travail « développement économique » d'Euralens est piloté par le sous-préfet de Lens. Le 1^{er} juillet 2010, il a présenté sept propositions en AG Euralens. Les axes suivants sont tous déclinés en actions concrètes dont la responsabilité de mise en œuvre relève des élus :

- faire connaître l'ambition du territoire en s'appuyant sur son identité et l'image du Louvre ;
- dynamiser les entreprises présentes et développer l'attractivité du territoire ;
- optimiser l'impact touristique du Louvre-Lens ;
- développer les atouts du territoire dans cinq domaines d'excellence (en faire des clusters) : la logistique, les éco-matériaux et la performance énergétique, l'économie du sport et du bien-être, les métiers d'art et le numérique culturel ;
- penser et réaliser les investissements nécessaires à l'épanouissement de la population et des activités économiques et touristiques, en veillant à la cohérence d'ensemble ;
- placer les citoyens en situation de saisir les nouvelles opportunités d'emploi ;
- mettre en œuvre une gouvernance adaptée aux objectifs.

Le sous-préfet d'arrondissement et ses services jouent un rôle essentiel dans les grands dossiers d'aménagement du territoire. Les porteurs de projets trouvent ainsi une porte d'entrée et un interlocuteur pour coordonner l'ensemble des services de l'État et faciliter les différentes procédures administratives.

↳ Le Campus de la logistique

Ce projet, qui s'inscrit dans le développement du cluster Euralogistic, vise à créer le centre de formation logistique le plus innovant de France. Il est porté par la Chambre de commerce et d'industrie de Lens.

Le complexe accueillera à terme 2.000 personnes par an (scolaires et des adultes) dont 500 compagnons ouvriers de la logistique et les formera aux nouvelles technologies, au multimodal et au stockage en grande hauteur notamment. Il a pour objectifs de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises déjà implantées en leur proposant une offre de formation qui répond à leurs besoins, de renforcer la compétitivité de la plate-forme multimodale et d'élever le niveau de qualification des actifs sur le territoire dans un secteur essentiel au développement de la région.

Situés à proximité du centre Euralogistic 2 inauguré en avril 2010 et de la plate-forme multimodale Delta 3, les deux bâtiments (un sur Oignies et un sur Hénin-Beaumont) vont répondre aux normes de haute qualité environnementale et devraient pouvoir obtenir le label « bâtiment basse consommation » (BBC). En ce sens, le projet deviendra une vitrine de l'arrondissement de Lens.

Le montant de ce futur investissement s'élève à 8,5 M€. La mobilisation de la sous-préfecture a permis d'obtenir une rallonge de crédits des fonds territoriaux et d'élever l'aide de l'État à 1,8M €. L'ouverture est prévue en fin d'année 2011.

↳ Centre de développement des éco-entreprises (CD2E)

Le CD2E est basé sur l'ancien carreau de mine du 11/19 de Loos-en-Gohelle. Seule structure de ce type au niveau national, l'association est en contact très étroit avec le monde de l'entreprise ; elle identifie et accompagne les éco-entreprises sur leur technologie (maturité du process, viabilité économique), la réglementation (française et européenne), les marchés potentiels et la concurrence.

L'objectif est de faire du Nord-Pas-de-Calais la région d'excellence des éco-entreprises en lançant un appel à projets par an dans différents domaines tels que le textile recyclé, les éco-matériaux, la valorisation de déchets ou les énergies renouvelables...

Le projet phare de l'année 2009-2010 a été la construction de la centrale solaire qui a pour objectif de comparer différentes technologies photovoltaïques et leurs modes d'installation pour identifier les mieux adaptées en fonction des situations. Les données scientifiques sont ensuite mises à la disposition des entreprises et des chercheurs.

En mai 2010, le CD2E a été parmi les rares structures à recevoir la labellisation de leur pôle de compétitivité TEAM² (technologies de

- Réserve de 4M€ de crédits FNADT pour le développement du 11/19 de Loos-en-Gohelle.
- Un travail en partenariat pour faire émerger les projets du CD2E.
- Une centrale photovoltaïque qui a bénéficié d'un financement de 700K€ issu du plan de relance soit environ 80 % du coût global.

l'environnement appliquées aux matières et matériaux) par le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT). Ce pôle est axé sur la valorisation des déchets, des sites et sols pollués.

La sous-préfecture de Lens travaille actuellement avec le CD2E à l'extension de la centrale photovoltaïque et au développement de la géothermie, de l'éolien, du solaire et des éco-matériaux dont la filière bois.

La centrale solaire, grâce au plan de relance, a pu bénéficier d'une aide de 700 000 € soit 79,54 % du coût prévisionnel éligible.

↳ Le pôle de compétitivité AQUIMER



Le pôle de compétitivité Aquimer est le seul pôle français dédié au poisson et à la valorisation des produits aquatiques. Il a conservé son label national, comme annoncé par le Premier ministre le 11 mai. Doté d'un budget de 84,1 M€, il a labellisé 47 projets, dont 29 ont déjà démarré.

Le projet de plateforme d'innovation Nouvelles Vagues, porté par le pôle Aquimer, vient d'être validé le 23 septembre 2011 par le groupe de travail interministériel sur les plateformes d'innovation. Il comprend une station pilote aquacole et un département « développement technologique ». Un financement de l'État est attendu au titre du programme des investissements d'avenir.



↳ La pérennisation du site Tioxide

La mise en œuvre du « fonds national de revitalisation des territoires », d'un montant affecté localement de 2 M€, piloté par la sous-préfecture, a permis d'engager 692 000 € au profit de 5 entreprises avec, sur trois ans, la création de 58 emplois.

La Sous-Préfecture, en liaison avec les services de l'Etat (DDTM, DREAL, DATAR) et d'autres partenaires (Ville de Calais, Cap Calais et Région), a apporté son soutien au projet de valorisation des effluents en engrais présenté par l'entreprise Tioxide (groupe HUNSMANN), spécialisée dans la fabrication de pigments ; cette mobilisation permettra la pérennisation du site et la sauvegarde de ses 268 emplois, et injectera dans l'économie locale un investissement de 50 M€ sur trois ans.

↳ La dynamique LONDRES 2012

Le Pas-de-Calais a su jouer en 2010 la carte de partenariats multiples en se positionnant comme une base arrière de préparation pour les sélections sportives nationales désireuses de bénéficier d'installations et de conditions d'accueil de qualité.

Les 2,4M€ engagés en faveur d'installations sportives labellisées dans le cadre de l'opération Londres 2012 illustrent la volonté de l'État de participer activement à la dynamique créée dans la région Nord-Pas-de-Calais par l'organisation des prochains Jeux Olympiques.

Quelques chiffres

- 23 projets de création ou de rénovation d'un équipement sportif soutenus par l'Etat.
- 3,74 M€ mobilisés dont 2 M€ au titre du CNDS national.
- 300K€ au titre du CNDS régional.
- 1,38 M€ dans le cadre du contrat de redynamisation du site de défense (Extension du stade d'eaux vives et création d'un bassin en eau plate à ST LAURENT BLANGY).
- 2,47 M€ investis en faveur d'installations sportives labellisées dans le cadre de l'opération Londres 2012.

- Soutenir les entreprises du département comme réponse aux restructurations du territoire

- ↳ Aider les territoires fragilisés et leurs entreprises

9 conventions de revitalisation dont 1 convention tripartite et 4 avenants ont été signés dans le Pas-de-Calais en 2010, pour un montant de 6,5 M€ avec un objectif de création de 815 emplois sur les bassins d'emplois sinistrés (Béthune et Calais principalement).

En 2010, 2.698 emplois ont été programmés sur les 20 conventions actives.

Par ailleurs, pour compléter ce dispositif légal de revitalisation, le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire et le Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi ont mis en place (en 2009) le Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT).

Le FNRT est opérationnel jusqu'en mars 2012 et doit permettre l'octroi par Oséo de 135 M€ de prêts sans garantie aux entreprises (Prêts pour la Revitalisation des Territoires - PRT), créant ou préservant de 10 à 500 emplois.

En 2010, les territoires de Béthune, Calais, une partie de Lensois (CAHC) et de l'Arrageois (Communautés de communes de Marquion et de Bertincourt et 6 communes d'Osartis) étaient éligibles pour une enveloppe globale de 5,1 M€ (*enveloppes du Pas-de-Calais + une partie de l'enveloppe du Valenciennois-Douvois*).

12 dossiers de demandes de prêts ont été présentés au comité régional FNRT et 8 PRT ont été mis en place pour un montant de 2,2 M€. Ils

contribueront, sur 3 ans, à la création de 100 emplois et au maintien de 19 emplois existants.

- ↳ Encourager les projets industriels nouveaux

En 2010, l'Etat a poursuivi le soutien à des actions collectives structurantes et l'engagement dans de nouvelles actions pour répondre aux besoins des entreprises, via deux types d'aide : le Fonds de Restructuration de la Défense (FRED) et la Prime d'Aménagement du Territoire (PAT).

Le FRED participe aux mesures d'accompagnement économique de l'Etat dans les territoires touchés par la réduction du format des armées. Dans le cas des contrats de redynamisation de sites de défense (CRSD) et des plans locaux de redynamisation (PLR), le territoire éligible correspond au périmètre défini dans le cadre des comités de site, présidés par le préfet. Le FRED est alors mobilisé conjointement au fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

A Arras, la fermeture du 601^{ème} Régiment de circulation Routière s'est traduite par la signature le 2 avril 2009 d'un CRSD portant sur 6,26 M€ d'interventions publiques, et par la mise en place le 5 mai 2010 du FRED en faveur des entreprises situées dans les 24 communes de la CUA. En 2010, 5 entreprises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant global de plus de 0,8 M€ dans le cadre de l'aide à la création d'emplois ou de l'aide à l'investissement. Au total, 44 emplois seront créés dans les 3 années à venir.

La PAT, pour sa part, est un dispositif d'aide directe à l'investissement qui s'adresse aux PME et aux grandes entreprises, quelle que soit leur forme juridique et leur régime d'imposition. Elle permet de financer des programmes d'investissement réalisés dans des secteurs d'activité aussi variés que l'industrie manufacturière, la production/distribution d'eau, l'assainissement et la dépollution, la gestion des déchets, le négoce de

gros, le transport et l'entreposage, les activités

Qu'est-ce qu'une convention de revitalisation ?

Les différents dispositifs de revitalisation économique ont été créés pour permettre aux bassins d'emploi touchés par des mutations économiques de soutenir l'emploi. Les conventions de revitalisation sont conclues entre les entreprises soumises à l'obligation de proposer le congé de reclassement et l'Etat. Lorsqu'une entreprise procède à un licenciement économique collectif affectant par son ampleur l'équilibre du bassin d'emploi dans lequel elle est implantée, la convention de revitalisation contraint l'entreprise de contribuer au développement des emplois. Elle définit les mesures (actions, aides, prêts, etc...) que l'entreprise entend mettre en œuvre afin de contribuer à la recréation d'activités et d'emplois sur le périmètre directement affecté. La somme (d'origine privée) ainsi mobilisée dans le cadre de cette convention sera utilisée sous forme de prêts bonifiés ou de subventions, versés aux entreprises qui créent des emplois au sein du périmètre défini par la convention.

financières et d'assurance, l'informatique, la R&D, ou encore les services aux entreprises.

S'agissant du Pas-de-Calais, 4 dossiers ont été financés en 2010 à hauteur de 3,9 M€ (pour un montant global de 98,7 M€ d'investissements prévisibles), concernant la création de 405 emplois et le transfert de 157 emplois existants.

↳ Soutenir le commerce et l'artisanat locaux

Le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) permet de lutter contre la fragilité des services commerciaux et artisanaux de proximité et contre la désertification du monde rural. Il a soutenu 42 nouvelles opérations en 2010, dans le Pas-de-Calais, pour un montant total de subvention de 1,6M€. Depuis 2009, 114 dossiers (dont 97 projets émanant de TPE) ont été déposés dans le département pour un montant total sollicité de 3,7 M€.



Source : Chambre de Métiers 62

Le Fonds Local d'Adaptation du Commerce Rural (FLACR), dédié aux services de proximité rendus à la population, vise à assurer une présence commerciale harmonieuse en zone rurale. Il s'adresse prioritairement aux Très Petites Entreprises et son attribution est subordonnée à la carence ou à l'insuffisance de l'initiative privée. L'enveloppe globale initiale dédiée au FLACR (le dispositif est arrêté depuis le 31/12/2010) s'élevait à 1,5 M€. 72 dossiers ont été présentés en 2010 dont 67 concernaient des opérations individuelles avec maîtrise d'ouvrage privée et 4 des opérations à maîtrise d'ouvrage publique. 60 dossiers ont finalement été retenus pour un montant total subventionné de 614 K€.

□ Le développement cohérent des territoires

- Soutenir les grands projets ancrés dans les territoires

↳ Un grand projet 16 "revitalisation du Pas-de-Calais" et des crédits FNADT pour répondre aux préoccupations du Pas-de-Calais

Le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 est composé de plusieurs grands projets destinés à favoriser le développement local. Dans le cadre de ce contrat, un grand projet spécifique (GP 16) tente de répondre à la situation économique difficile du département du Pas-de-Calais et fait suite à une décision du CIACT du 6 mars 2006 qui a donné mandat au préfet du Pas-de-Calais pour formuler des propositions d'action et de développement.

En 2010, l'enveloppe globale a été consommée à hauteur de 46 %. Parmi les opérations les plus emblématiques figurent :

- l'opération "entrepôt école" sur le site de Delta 3 pour laquelle 1,7 M€ de crédits FNADT ont été engagés ;
- "la maison du Marais" : 0,8 M€ ;
- la Halle à Marée pour laquelle 2,5 M€ de crédits relevant des affaires maritimes ont été mobilisés.
- Plus largement, le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) a permis un effort financier de plus de 12 M€ en 2010 en faveur de plusieurs collectivités du Pas-de-Calais : il s'agit notamment des travaux réalisés dans le cadre du GIRZOM pour un montant global engagé de 6,5M€ (dont 5,2 M€ ont bénéficié à la commune de Sallaumines), de l'aménagement de la Place d'Armes à Calais (1M€) et de la réalisation de travaux au sein de NAUSICAA pour lesquels 0,5 M€ ont été accordés.

↳ Le Programme Opérationnel ou le soutien apporté aux projets structurants

Les collectivités locales bénéficient d'aides financières européennes dont les objectifs sont de renforcer la compétitivité, accélérer le renouvellement des activités économiques et garantir le caractère durable de ce développement au regard des enjeux environnementaux et de la cohésion sociale.

Quelques opérations ayant bénéficié des financements (FEDER 2007-2013)

- le développement d'un implant nucléaire à Dainville : 0,8 M€ au titre de la recherche et de l'innovation ;
- les surcoûts liés à la construction de qualité énergétique et environnementale du campus Euralogistique, 0,3 M€ accordé au titre des pratiques durables ;
- la mise en accessibilité et l'amélioration de l'intermodalité des gares de l'axe Boulogne-Rang-du-Fliers : 0,73 M€ financé au titre de l'accessibilité transport ;
- le projet d'aménagement des espaces extérieurs dans le cadre de la reconversion du 9-9bis de Oignies : 0,6 M€ engagé au titre de l'excellence territoriale.

- Veiller à un développement équilibré du département en accordant une attention particulière aux territoires ruraux

↳ Les Pôles d'Excellence Rurale



Quatre pôles ont été labellisés dans le département par décrets des 10 août 2006 et 27 février 2007, constituant la

première génération de PER du Pas-de-Calais.

Par ailleurs, suite à l'appel à projets "2ème vague" lancé en novembre 2009, 5 dossiers de candidature ont été déposés en octobre 2010 et 4 ont été transmis par le préfet de région à la DATAR, en décembre 2010. Parmi ces dossiers, le PER "renforcement de l'offre de santé de

proximité" porté par le Syndicat Mixte du SCOT du Pays du Maritime et Rural du Montreuillois (dont le souhait est, dans le cadre d'un partenariat public/privé, de renforcer sur son territoire l'offre de santé de proximité) et le PER "circuits de proximité, politique alimentaire locale et identité territoriale" porté par le Syndicat mixte du Pays du Calais (dont l'objectif est de soutenir le développement des activités agro-rurales, des circuits alimentaires de proximité et la valorisation des savoir-faire locaux).

Les pôles labélisés

- "Maison du tourisme du pays de la Lys romane" : dotation Etat de 593 K€. Au total 7 opérations ont vu le jour, 3 ont été engagées et soldées, les 4 autres bénéficiant depuis septembre 2009 d'une prorogation.
- "Bâtiment communicant et durable-ECOPOLIS" : dotation de 495 K€. Les travaux de construction de la plate-forme multiservices entreprises se sont poursuivis courant 2010.
- "Le bois/ renaissance d'une ressource, Avenir d'un territoire" : dotation de 630 K€ a été accordée pour la réalisation de deux ouvrages à Preures et à Auchy-les-hesdin
- "Village des métiers d'art : outil de promotion des métiers d'art": la réalisation de la pépinière d'entreprises s'est achevée en avril 2010. La quasi totalité de l'enveloppe de crédits Etat, d'un montant de 823 K€, a été utilisée.

↳ La Dotation de Développement Rural (DDR)

En 2010, 1,27 M€ ont été engagés pour subventionner 10 opérations, principalement des opérations liées au développement économique (49 % des crédits) et des opérations liées au tourisme (37 % de crédits).

S'agissant des crédits de paiement, la consommation a été en forte progression par rapport aux années précédentes, soit 4 M€.

Enfin, conformément au plan d'action en faveur des territoires ruraux adopté le 11 mai 2010 par le CIADT, la DGE et la DDR ont été remplacées au 1er janvier 2011 par une dotation unique intitulée

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Cette dotation s'élève en 2011 à 2M€.

↳ Le Contrat de Redynamisation du Site de Défense (C.R.S.D.)

Les mesures générales d'accompagnement des restructurations de défense suite à la fermeture du 601ème Régiment de Circulation Routière d'Arras, le 1er juillet 2009 (suppression de 730 emplois civils et militaires) se sont traduites localement par la signature, le 2 avril 2009, d'un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD), doté de crédits à hauteur de 6,26 M€ dont 27 % ont été consommés au 31 décembre 2010.



2010 a été marquée par la cession pour l'euro symbolique à la Communauté Urbaine d'Arras de 72 hectares de friches militaires estimées à 22 M€, ainsi que par la signature d'un avenant au contrat, le 15 décembre 2010, pour permettre la réaffectation d'une partie des crédits dédiés à la réalisation des zones d'activité de THELUS et ACTIPARC à la mise en place d'une ligne en faveur de l'accompagnement des entreprises (0,5 M€).

↳ Les procédures de planification

Suite au travail de contrôle et de police sur le territoire, 160 panneaux publicitaires en infraction ont pu faire l'objet de régularisations au cours de l'année 2010.

L'année 2010 a vu se finaliser le travail de spatialisation de la loi littoral. Cette démarche, initiée en 2008, a aujourd'hui abouti à la réalisation de cartographies couvrant l'ensemble des 29 communes littorales. Cet outil permet de repérer les documents d'urbanisme illégaux au regard de la



loi littoral et sa prise en compte dans les autorisations du droit des sols. Ce travail constitue par ailleurs un outil de médiation et de dialogue constructif avec les collectivités. Le travail mené en 2010 par la Communauté de Communes de la Terre des Deux Caps sur la base de l'atlas réalisé par la DDTM, a notamment permis de décliner plus finement sur le terrain les différentes notions de la loi littoral dans le SCoT.

Les subventions de l'Etat

- 353.194 € de DGD au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme
- 195.000€ € de subvention d'investissement au titre des appels à projets « SCoT Grenelle » et « SCoT Rural Grenelle »
- 421.526 € de subvention aux trois agences d'urbanisme du département

2010 a également été l'occasion pour le SCoT du Pays Maritime et Rural du Montreuillois d'être retenu au titre de l'appel à projets SCoT « Rural Grenelle ». La DDTM a un rôle d'accompagnement particulièrement fort sur ces territoires à dominante rurale faiblement dotés en ingénierie. La mise en évidence et la prise en compte des déséquilibres territoriaux entre le littoral et l'arrière-pays constitue, en effet, un enjeu prioritaire.

Les actions de sensibilisation et de conseil permanent des services de la DDTM sur les territoires ont conduit en 2010, 25% des communes encore régies par le Règlement National d'Urbanisme à se doter d'un PLU ou d'une carte communale (réseaux de partenariats diversifiés : agences d'urbanisme, CAUE, Mission Bassin Minier, bureaux d'études privés...)

↳ La Politique agricole

Un paiement des aides dans les délais annoncés

Le versement dans les délais des aides du premier pilier de la PAC est chaque année un enjeu très important pour la DDTM.

2010 fut une année délicate : il s'agissait de la première année de mise en œuvre des décisions prises à l'issue du bilan de santé de la PAC. En effet, la plupart des aides ont été découplées sur une base historique ce qui a nécessité de traiter de nombreux mouvements ou opérations pour établir

le portefeuille définitif de droit à paiement unique de chaque bénéficiaire. Par ailleurs, de nouvelles aides ont été créées pour aider les productions fragiles, accompagner un mode d'agriculture durable et favoriser l'assurance récolte.



En 2010, 6.253 demandes d'aides aux surfaces et 2.989 événements DPU ont été traités. Dans le domaine animal, 1.016 demandes d'aide au maintien du troupeau vaches allaitantes et 126 demandes d'aide aux ovins et aux caprins ont été instruites.

6.184 bénéficiaires ont perçu un peu plus de 163 M€ d'aides de l'Union Européenne (FEAGA). Par ailleurs, compte tenu de la situation financière particulièrement difficile de la plupart des agriculteurs, le gouvernement avec l'autorisation de l'UE s'était engagé à verser une avance de 50% dès le 16 octobre sous réserve de la réalisation des contrôles administratifs et sur place. Dès le 19 octobre, 6.121 exploitations agricoles avaient pu bénéficier de cette avance pour un montant de 70,5 M€.

Chiffres clés

- 163 M€ d'aides européennes
- 6184 bénéficiaires
- 323 projets de modernisation des exploitations agricoles soutenus pour un montant d'investissements prévisionnel de 20 M€ et une aide de l'Union Européenne, de l'Etat, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Conseil Régional Nord Pas de Calais de près de 5 millions d'euros.
- 78 installations de jeunes agriculteurs accompagnés par l'Etat et l'UE
- un plan de soutien exceptionnel à l'agriculture de 6 M€
- LEADER : 3 GAL, 89 projets, 0,45 M€ de FEADER en contrepartie d'un soutien des collectivités.

Un soutien continue à la modernisation des exploitations agricoles

323 projets ont été retenus pour un montant d'investissements de plus de 20 M€ et un montant total de subvention de 4,93 M€ (tous financeurs confondus).

Le Plan de Modernisation des Bâtiments d'élevage (PMBE) a touché 182 élevages pour une subvention totale de 3,32 M€ (FEADER : 1,66, Conseil Régional : 1,29, Etat 0,37).

Le Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) a favorisé les investissements visant à réduire l'usage de produits phytosanitaires par une meilleure qualité d'application, l'acquisition de matériels de précision pour l'épandage des engrais azotés et les équipements de gestion des résidus de produits phytosanitaires. 119 projets ont été retenus pour un montant d'aide de 1,15 M€ (Agence de l'Eau : 0,86, FEADER : 0,15, Etat : 0,11, Conseil Régional : 0,03).

Le Plan de Performance Énergétique (PPE) a porté essentiellement sur l'isolation des bâtiments, la récupération de chaleur et les économies d'énergie après un diagnostic énergétique de l'exploitation agricole. 44 projets ont été soutenus pour un montant d'aide de 0,46 M€ (Etat : 0,23 et FEADER : 0,23).

Une reprise sensible de l'installation de jeunes agriculteurs

78 installations de jeunes agriculteurs ont été soutenues par l'Etat pour un montant d'aide en capital (Dotation jeune Agriculteur) de 0,9 M€ (Etat-FEADER : 50/50) et un montant d'aide de 0,9 M€ sous la forme d'une bonification des intérêts des emprunts (MTS JA à 2,5 %). Par ailleurs, 85 nouveaux plans de professionnalisation personnalisés ont été agréés.

Le Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture (PSEA)

A l'automne 2009, face à la chute des revenus et à la dégradation forte des trésoreries, le Président de la République a annoncé un Plan massif de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture qui s'est concrétisé par des aides accordées en 2010 et début 2011.

Ce plan consistait en des prêts de trésorerie aidés, des prises en charge d'intérêts d'emprunts et/ou de cotisations sociales, des allègements de charges fiscales et un dispositif d'accompagnement spécifique pour les exploitations les plus en difficultés.

Ce plan aura touché 2.745 exploitations (40%) pour une aide de l'État de près de 6 M€.

Une déconcentration de la programmation du FEADER au niveau local

Les trois Groupes d'Action Locale (Lys Romane, Boulonnais et 7 vallées-Ternois) ont retenu 89 projets qui ont été instruits favorablement par la DDTM pour une aide du FEADER de 0,45 M€ en contrepartie de financement national pour un montant de 0,76 M€.

- Veiller à la conservation de notre patrimoine historique

↳ Protection des 7 phares du littoral



Phare du Touquet

Sur proposition de la Commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) la Commission nationale des Monuments historiques a classé ces deux phares urbains du Pas-de-Calais : Calais et Le Touquet.

L'Etat a montré son intérêt pour le patrimoine des phares en suscitant une campagne nationale de protection au titre des monuments historiques des phares du littoral français en application d'une circulaire signée le 15 février 2008 entre le ministère de l'Ecologie et du Développement et de l'Aménagement durables (MEDAD) et le ministère de la Culture et de la Communication.

L'ensemble du corpus des 7 phares du littoral Nord-Pas-de-Calais a été soumis à la CRPS qui a décidé d'accepter l'ensemble des protections proposées.

↳ Restauration

En 2010, la cathédrale Notre-Dame de Saint-Omer (62) a fait l'objet d'une restauration. Erigée entre le XIII^{ème} et le XVI^{ème} siècle, ce fleuron du patrimoine monumental de la région, a été classé monument historique en totalité sur la première liste de 1840. Sous la maîtrise d'ouvrage de la commune et avec l'appui technique et scientifique de la Direction régionale des affaires culturelles, des campagnes de restauration et d'entretien sont régulièrement menées afin d'assurer la bonne conservation et la sécurité du bâtiment.



Ainsi, après la restauration de la tour, la mise en sécurité du massif occidental de la nef vient de s'achever. Cette opération d'un montant de 2,5 M € a bénéficié de l'aide financière de l'Etat à hauteur de 50% et du Conseil Général pour 25%, la ville, propriétaire, assumant les 25% restant à sa charge.

Une prochaine phase de travaux doit être programmée et devrait porter sur la restauration du transept Nord.

↳ L'archéologie préventive en 2010 - Des résultats spectaculaires

En 2010, 40 fouilles ont été réalisées :

- ▣ *Mésolithique*: découverte récente du plus important site connu dans la région (Beaurainville 62).
- ▣ *Néolithique*: multiplication par deux depuis 10 ans des sites connus dans la région, soit autant de sites identifiés depuis 10 ans que pendant les 100 ou 120 ans qui ont précédé; découverte d'un site majeur au Cap Blanc-Nez qui pose la problématique des relations

avec l'Angleterre.

- ▣ *Age de Bronze*: nombreux sites découverts (habitat, cercles funéraires).
- ▣ *Fin de l'Age de Fer*: Bas Empire romain: les sites ruraux abondent, de sorte que la DRAC est amenée à exercer une sélectivité dans ces prescriptions, en utilisant le paramètre « terroir » (pas d'intervention sur les petits sites isolés); découverte de grandes villae romaines, alors que ce mode d'occupation du territoire était inconnu dans la région il y a quelques années seulement; interventions urbaines (Arras, Boulogne, Théroüanne); découverte d'une épave gallo-romaine dans la baie de Wissant.
- ▣ *Bas Empire*: Antiquité tardive: période beaucoup moins représentée. Quelques sites (nécropole, habitat) récemment mis au jour, permettent maintenant de la documenter.
- ▣ *Haut Moyen Age*: nombreuses nécropoles mérovingiennes, et, à un degré moindre, carolingiennes, étudiées dans le contexte de l'Europe du nord-ouest (influences germaniques, saxonnes); localisation et étude du portus de Quentovic, attendues depuis plusieurs dizaines d'années par la communauté archéologique internationale.
- ▣ *Moyen Age-Moderne*: nombreuses interventions urbaines (Boulogne, Montreuil), et nombreux habitats ruraux étudiés selon des problématiques renouvelées (économie des populations); fouille d'une épave dans la vallée de la Canche.
- ▣ *Epoque contemporaine*: cette période est également prise en compte par la DRAC qui a mené une réflexion sur l'archéologie des deux guerres mondiales (y compris le traitement des restes humains).

□ L'emploi : une priorité de l'action de l'Etat dans le Pas-de-Calais

- Le plan d'action territorial, outil de coordination des acteurs de l'emploi

Le territoire d'intervention privilégié est le bassin d'emploi. L'action du Service Public de l'Emploi Local (SPEL) vise à assurer une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi (membres du SPEL, entreprises, organismes de formation...) pour réduire le chômage, les jeunes et les DELD étant spécifiquement visés.

Pour ce faire, des plans d'action territoriaux ont été définis (un par bassin d'emploi). Ils portent notamment sur :

- la lutte contre le chômage de longue durée par l'utilisation des contrats aidés et des programmes de formation.
- le développement de l'alternance.
- une action spécifique sur les métiers en tension par l'adéquation de la formation aux besoins du bassin et la réponse aux difficultés de recrutement.

Un travail particulier est également réalisé pour favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi.

■ Les contrats aidés

- ↳ La convention annuelle d'objectifs et de moyennes (CAOM)

Comme le prévoit la loi du 1^{er} décembre 2008, le Conseil général prescrit et cofinance les contrats aidés pour les bénéficiaires du RSA.

En 2009, l'enveloppe des contrats d'avenir n'ayant pas été totalement consommée (3.300 conclus sur les 3.700 prévus), un avenant à la CAOM a été signé entre le Président du Conseil Général et le Préfet pour prolonger sa durée jusqu'au 31 mars 2010.

La CAOM 2010 a été signée le 7 avril pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2010. Elle

Chiffres clés

Contrats aidés dans le secteur non marchand
Objectif : 15.000
Réalizations : 15.251

Contrats aidés dans le secteur marchand :
Objectif : 6.052
Réalizations : 6.807

portait sur un objectif de 3.000 contrats CUI du secteur non marchand en faveur des bénéficiaires du RSA, orientés principalement sur les ACI (Ateliers Chantiers d'Insertion), les Adjoints Techniques Territoriaux des Etablissements d'Enseignement des lycées et collèges (ex-TOS), les EPCI, les collectivités locales et les services du Conseil Général.

2.563 CUI -CAE ont été signés au profit des bénéficiaires du RSA, dont 70% dans les Ateliers et Chantiers d'Insertion. Le solde de 437 CAE a été reporté sur 2011 par avenant.



Pour 2011, l'enveloppe de CAE attribuée initialement au Pas-de-Calais représente près de 15.000 contrats (75% des contrats étaient conclus fin septembre 2011). La CAOM signée entre le Préfet et le Président du Conseil Général autorise la prescription de 3.500 CAE au profit de publics très éloignés de l'emploi.

■ Le soutien aux Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)

Structures d'insertion conventionnées avec l'Etat et le Conseil Général, ces employeurs de contrats aidés CUI-CAE ont pour mission de mettre en œuvre des actions d'accompagnement spécifiques pour améliorer le retour à l'emploi des salariés en insertion.

53 ACI en activité dans le Pas-de-Calais ont été conventionnés pour 2.149 postes en 2010.

Les services de l'UT-DIRECCTE et le CDIAE sont attentifs aux résultats constatés au regard des objectifs fixés dans chaque convention annuelle, après dialogue de gestion, pour attribuer un nombre de postes en contrats aidés.

↳ Le développement des périodes d'immersion

Afin de permettre aux salariés en parcours d'insertion et en contrat aidé d'acquiescer une meilleure connaissance du milieu professionnel et de l'entreprise, la loi du 1^{er} décembre 2008 autorise la réalisation de périodes d'immersion auprès d'un autre employeur. Ce nouvel outil a été mobilisé systématiquement sur le programme CAE passerelle en faveur des jeunes.

L'UT-DIRECCTE en a fait une large promotion auprès des employeurs de contrats aidés du secteur non marchand et notamment les Ateliers et Chantiers d'Insertion, pour créer des liens avec les employeurs du secteur concurrentiel.

- ↳ Le CAE Passerelle : un dispositif visant l'insertion professionnelle des jeunes

Ce dispositif prend la forme juridique du contrat d'accompagnement à l'emploi de droit commun, bénéficiant d'une aide financière de l'Etat sous la forme d'une prise en charge de 80 % du coût salarial pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures. Le CAE-passerelle doit permettre d'acquérir ou de consolider des compétences transférables vers l'emploi durable dans le secteur marchand (ex : services informatiques, communication, environnement...). Les 9 missions locales du département se sont mobilisées pour prescrire 346 contrats. Au titre de l'ingénierie, 231 K€ ont été engagés pour les 9 missions locales.

- ↳ Les contrats aidés dans l'Education Nationale : priorité aux postes ASEH (Accompagnement à la Scolarisation des Elèves handicapés).

Les postes ASEH constituent des contrats prioritaires tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pour lesquels Pôle Emploi n'a refusé aucun renouvellement fin 2010. Les consignes de l'Education Nationale sont de réduire progressivement les effectifs en contrats aidés. Dans la gestion de cette baisse, la priorité a été donnée par l'Inspection Académique au maintien des postes ASEH (plus de renouvellement de postes d'aide au directeur d'école).

- L'aide de l'Etat aux entreprises en situation économique fragilisée

- ↳ Le cadre d'intervention de l'Etat

Anticiper les mutations économiques

Dans un contexte de crise mondiale, avec un taux de chômage de 12,6% pour le département, supérieur à la moyenne nationale (9,3%), les entreprises sollicitent l'aide de l'Etat afin de pouvoir maintenir l'emploi et ne pas dégrader une situation économique déjà fragilisée.

Les outils à sa disposition :

- L'activité Partielle : en cas de sous-

activité de l'entreprise, aide versée à l'employeur (3,84 € ou 3,33€ selon la taille de l'entreprise) permettant de diminuer le coût des heures non travaillées par les salariés des entreprises concernées.

- L'activité Partielle de Longue Durée : aide cumulative avec l'activité partielle « classique », permettant une meilleure prise en charge de l'indemnisation des salariés (1,90€ pour les 50 premières heures d'activité partielle, puis 3,90€ pour les suivantes), versée en contrepartie d'un engagement de maintien dans l'emploi.
- Le FNE Formation : élaboration d'une convention financière permettant de prendre en charge une partie du coût des formations et des rémunérations des salariés concernés, afin de développer leur employabilité, tout en profitant des périodes de sous-activité de l'entreprise.



Source : chambre de Métiers

Accompagner les restructurations des entreprises

Lorsqu'une entreprise est contrainte de se séparer de tout ou partie de ses salariés, ou en cas de défaillance d'entreprises (Redressements / Liquidations Judiciaires), l'Etat peut actionner les outils suivants :

- Cellules de Reclassement : Intervention d'un cabinet chargé du reclassement des salariés impactés, et rémunéré au résultat.
- Allocation Temporaire Dégressive : Aide versée directement aux salariés ayant retrouvé un emploi moins rémunéré que celui qu'ils occupaient précédemment.

Contribuer à la redynamisation des territoires

L'Etat intervient dans l'élaboration et le suivi des conventions de revitalisation du territoire qui s'imposent aux entreprises de plus de 1.000 salariés ayant mis en place un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

Il participe également au développement d'activités et d'emplois (Fonds National de Revitalisation des Territoires, Fonds de Restructuration des sites de la Défense, Prime d'Aménagement des Territoires..)

- Le soutien de l'Etat aux entreprises en difficultés

↳ Des moyens d'action diversifiés

La Direction Départementale des Finances Publiques a contribué activement au soutien des entreprises rencontrant des difficultés passagères du fait du contexte économique, en s'appuyant sur des structures existantes et qui avaient, par le passé, démontré leur efficacité :

- La Commission des Chefs de Services Financiers (CCSF) : elle a pour objet d'examiner les demandes de délais présentées par les professionnels connaissant des retards de paiement dans leurs échéances fiscales et sociales, ainsi que les demandes de remise de dettes fiscales et sociales en application de la loi de sauvegarde des entreprises. Cette commission s'est réunie 10 fois en 2010.
- Le Comité Départemental d'Examen des Problèmes de Financement des Entreprises (CODEFI) : il a pour mission générale l'accueil et l'orientation des entreprises. Il est surtout destiné à la détection des difficultés des entreprises et sert d'intermédiaire dans les contextes de restructuration industrielle et, le cas échéant, d'instruction de demandes de financement d'audits et de prêts FDES.

Par ailleurs, deux instances mises en place fin 2008 ont travaillé activement :

- La Cellule Opérationnelle de Suivi (COS) : composée des Sous-Préfets de Béthune, Arras et Lens, du Directeur

départemental des Finances Publiques, du Directeur de la Banque de France, de la CCI Artois ainsi que du correspondant PME / PMI de la DIRECCTE. Elle examine des dossiers des entreprises rencontrant des difficultés. Chaque membre prend en charge les dossiers de son domaine de compétence et rend compte des actions entreprises au cours des dernières semaines (médiation entre les banques, délais CCSF, financement CODEFI, aides diverses). Cette cellule s'est réunie 15 fois au cours de l'année 2010.

- La Commission Départementale de Financement de l'Economie (CDFE) : outre les membres de la COS, cette commission présidée par le préfet comprend des représentants de l'URSSAF et, pour le monde économique, des représentants des CCI Artois et Côte d'Opale, des banques, de la Chambre des Métiers, du MEDEF, de la CGPME, de la Fédération de l'hôtellerie, de la Fédération des artisans, du FNTR, de l'association régionale de l'industrie automobile... Ce sont donc plus de 60 personnes qui, régulièrement, participent à ces débats.

↳ Les mesures prises

Le reversement sans délai de crédits aux acteurs économiques

La loi de finances rectificative de 2008 a créé des régimes temporaires de restitution accélérée du Crédit Impôt Recherche (CIR), de la créance née du report en arrière de déficit, des excédents de versements d'acomptes sur les sociétés. En 2010, seul le remboursement accéléré du CIR subsiste. En 2010, 95 demandes ont reçu une suite favorable, représentant une restitution de 8,5 M€.

La mensualisation des Remboursements de Crédits de TVA (RCTVA)

Après avoir mécaniquement augmenté en 2009, le nombre de demandes de RCTVA s'est stabilisé en 2010 à 19.504 demandes reçues. Le montant des remboursements ordonnancés s'élève à 315 M€.

Un dispositif exceptionnel fondé sur l'octroi de délais de paiement

Ce dispositif permet de soutenir les entreprises éprouvant des difficultés pour s'acquitter de leurs



dettes fiscales. Après un examen au cas par cas, les plans de règlement accordés peuvent s'accompagner d'un assouplissement des garanties de l'Etat et de la remise des pénalités appliquées pour retard de paiement. Ainsi, au titre de l'année 2010, 184 plans de règlement représentant un montant de 7 M€ (tous impôts confondus) ont été octroyés au niveau départemental soit, par rapport à 2009, une baisse en nombre de 11 % mais une forte hausse en montant de 72 %.



□ La prévention des risques

- La prévention au profit de la santé publique - FOCUS sur les missions de l'Agence Régionale de Santé

L'Agence régionale de santé (ARS) contribue à agir, au niveau départemental, sur les déterminants de santé environnementaux dans le cadre de sa politique régionale de prévention et de santé publique, en complémentarité des politiques mises en œuvre par les services de l'Etat.

L'ARS intervient dans les domaines suivants : surveillance des milieux, repérage des situations à risque, analyse des alertes et participation à leur gestion, contribution à l'information des populations en relation avec l'autorité préfectorale et coordination des politiques de prévention dans le cadre des travaux de la commission de coordination des politiques publiques de prévention que préside le directeur général de l'ARS. Nombre de ses interventions s'articule avec l'objectif général de réduction des inégalités territoriales et sociales de santé inscrit dans le plan stratégique régional de santé de l'ARS.

↳ Missions des pôles santé environnement de l'ARS



Le pôle « habitat santé » a pour objectif de réduire la morbidité et la mortalité évitables liées aux facteurs de risques de l'habitat dont principalement :

insalubrité des logements, présence de plomb (saturnisme), intoxications au monoxyde de carbone (CO),...

Le pôle « qualité des eaux » vise à protéger la santé des personnes et limiter les risques sanitaires liés aux différents usages de l'eau tels que les eaux de consommation humaine (distribution publique y compris la protection des ressources), les eaux conditionnées, les eaux de loisirs (piscine-spa et baignade en eau douce et en eau de mer).

Le pôle « environnement extérieur » intervient principalement par la formulation d'avis sur l'impact sanitaire des activités humaines

notamment vis-à-vis de pollutions de type environnemental (qualité de l'air intérieur et extérieur, bruit, rayonnements non ionisants...). Il a également en charge le contrôle des établissements recevant du public (ERP) sur certaines problématiques environnementales comme l'amiante, les légionelles, les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI), les opérations funéraires.



Sonomètre

↳ Une veille environnementale stimulée pour le repérage des situations à risque

En 2010, l'ARS a validé 16.000 bulletins d'analyse d'eau grâce aux réseaux de mesure qu'elle gère afin de déterminer la qualité de l'eau pour différents usages sanitaires. Les prélèvements d'échantillon d'eau et les analyses sont confiés à deux laboratoires agréés par la ministère de la santé : l'Institut Pasteur de LILLE et le Laboratoire Départemental d'analyse et de recherche de l'Aisne.

Les taux de non conformité sont variables selon les usages : 1,5% pour l'eau potable, 11,4 % pour l'eau de piscine et 2,2 % pour l'eau de baignade.

La collecte des plaintes et signalements de toute sorte est maintenant optimisée grâce à la création d'un guichet unique : 684 plaintes ou signalements enregistrés ont concerné des logements potentiellement à risque, 606 ont été traités.

↳ Le contrôle des milieux de vie pour analyser les situations à risque

Pour faire suite aux défauts de qualité constatés ou à l'analyse de certains signaux, des mesures de contrôle ou d'inspection ont pu être mises en œuvre selon trois types d'intervention :

- Un programme de 47 inspections a été réalisé (17 sur la prévention de la légionellose, 10 sur la gestion des déchets d'activités de soins à risques, 2 sur la prévention des risques liés à la présence d'amiante, 6 sur des périmètres de protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine et 12 sur les mesures d'hygiène dans les piscines).



- Des contrôles sur sites ont été ciblés sur des expositions à fort risque sanitaire (239 logements potentiellement à risque, 170 enquêtes environnementales liées à des intoxications au monoxyde de carbone concernant 431 personnes, 21 enquêtes saturnisme suite à des signalements de cas d'intoxications au plomb chez 36 enfants, 79 enquêtes environnementales suite à des déclarations de légionellose, 3 contrôles déclenchés après plainte sur des établissements diffusant de la musique amplifiée).
- Ont été réalisés des contrôles sur pièces: sur 198 entités juridiques contrôlées sur l'amiante depuis 2008 (722 sites), 156 (529 sites) sont conformes à la réglementation et 42 sont en cours de mise en conformité, 20 contrôles sur des établissements diffusant de la musique amplifiée.

↳ Des mesures de gestion de risque en vue de rétablir un environnement sain.

La plupart des mesures sont des recommandations faites par l'ARS à l'issue d'une inspection ou d'un contrôle. Un certain nombre font l'objet d'arrêtés préfectoraux :

- 450 logements se sont vu prescrire des contraintes à la suite de procédure d'insalubrité au titre du Code de la santé publique. Ce point fait partie des objectifs du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) passé entre l'ARS et les Ministres. Il convient également de noter les 265 autres logements dont les dossiers ont été gérés par les 11 Services Communaux d'Hygiène et de Santé de la région qui sont aussi en charge par délégation des préfets de l'application des dispositions du Code de la Santé Publique dans le champ de la santé environnementale.
- 13 unités de distribution d'eau potable ont subi une restriction d'usage (concernant 50.000 abonnés), 125 piscines et spas ont été concernés par une mise en demeure de vidanger un bassin ou d'en interdire l'accès de façon temporaire.

L'instruction de certaines procédures

administratives est un moment privilégié pour engager les responsables des installations dans une réflexion de préservation de leur ressource d'eau: L'ARS prépare les dossiers d'autorisation soumis à la signature du préfet tels que :

- les procédures de protection des captages d'alimentation en eau de distribution publique. Pour les 42 procédures en cours, 5 arrêtés de DUP et 2 abandons officiels de captages ont pu être signés ainsi que 2 consultations administratives pour 2 dossiers « sensibles » : prise d'eau d'Aire s/Lys et captages d'Etaples (alimentant Le Touquet en particulier).
- la désignation d'hydrogéologues agréés pour avis sur 57 dossiers à risque vis-à-vis de la nappe.

↳ L'information du public

Contrôle de la qualité des eaux

La communication d'informations répond à une légitime attente des citoyens. Elle a, par exemple, pris la forme de :

- notes de synthèse jointes avec la facture d'eau potable à destination des abonnés pour chacune des unités de distribution et l'envoi du bilan triennal (années 2006-2008) sur la qualité des eaux potables distribuées dans la région.
- mise à jour de la base de données SISE baignades, permettant aux populations et aux touristes de prendre connaissance des derniers résultats de leur lieu de baignade avec une conférence de presse en début de saison estivale en coopération avec l'Agence de l'Eau pour l'ensemble du Bassin Artois Picardie.



Contrôle de la qualité des eaux



□ La préservation des espaces

Le département est composé de 30% de milieux naturels, dont 9% d'espaces forestiers et 1,3% de zones humides. Le récent inventaire des zones naturelles a identifiée 17% du territoire comme d'intérêt écologique pour la faune et de la flore (ZNIEFF).

Les milieux naturels sont soumis à diverses pressions exercées par l'homme. La pollution de l'air, du sol, de l'eau, la pollution lumineuse, la fragmentation, l'urbanisation croissante menacent directement la biodiversité et donc les espèces présentes sur le territoire. Le réseau d'espaces naturels protégés est très restreint : 0,24% du territoire bénéficie d'une protection forte au titre de la biodiversité (notamment 5 Réserves naturelles nationales), et moins de 3% est inclus dans le réseau Natura 2000 (contre 13% du territoire national).

↳ Natura 2000 : réseau européen de concertation, contractualisation et prévention



Le réseau Natura 2000 est issu des directives européennes « Oiseaux » de 1979 et « Habitats-faune-flore » de 1992. Il constitue, à l'échelle du territoire européen, un maillage de sites

cohérents, accueillant des espèces et des habitats naturels rares ou fragiles. Les États membres s'engagent à préserver ou restaurer le bon état de conservation de ces espèces et habitats, en cherchant à concilier les préoccupations socio-économiques et environnementales.

Chaque site doit être doté d'un document d'objectifs (DOCOB), qui définit les enjeux du site et les mesures de gestion appropriées. Son élaboration est concertée avec les acteurs locaux au sein d'un comité de pilotage. Fin 2010, 9 sites terrestres disposaient d'un DOCOB terminé et 12 sites en cours d'élaboration.

Après validation du DOCOB, les propriétaires de terrains situés en site Natura 2000 peuvent adhérer de manière volontaire à la démarche par le biais des contrats Natura 2000. Dans le cadre d'un engagement sur 5 ans avec l'Etat, ils mettent ainsi en œuvre des actions rémunérées à 100%. En 2010, 4 contrats ont été signés dans le Pas-de-

Calais pour un montant de 684.000 €. Il s'agit essentiellement d'entretien de milieux ouverts, et d'une création de lisière forestière étagée favorable à la biodiversité.

Au cours de l'année 2010, les services de l'État (DREAL et DDTM) se sont fortement investis dans la réforme du régime d'évaluation des incidences Natura 2000. Il s'agit d'un des outils œuvrant à la préservation des habitats et espèces, instauré par la directive « Habitats ». Cette évaluation a pour but de trouver la meilleure adéquation possible entre les activités et les objectifs de conservation des sites. Un nouveau dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 a donc été mis en place en 2010 par le ministère en charge de l'écologie. Il se décline en 3 listes positives d'activités (documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions) soumises à évaluation de leurs incidences sur les sites Natura 2000. Une liste nationale est entrée en vigueur le 1^{er} août 2010. Elle doit être complétée par 2 listes locales. L'arrêté préfectoral fixant la 1^{ère} liste locale est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2011.

Natura 2000 dans le Pas-de-Calais

- 24 sites terrestres
- 4 sites entièrement marins

Les sites terrestres couvrent environ 3 % du territoire

↳ Préserver les milieux aquatiques

Le Pas-de-Calais est couvert par 10 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui couvrent l'intégralité du département depuis la délimitation du SAGE Scarpe amont en 2010.

L'année 2010 a été marquée par l'approbation de deux SAGE : Lys et Delta de l'Aa. Le SAGE de la Canche a poursuivi la phase de consultation administrative et publique. Les SAGE de l'Audomarois et du Boulonnais poursuivent leur mise en œuvre et ceux de l'Authie, de la Sensée, de Marque Deûle leur élaboration.

En 2010, la procédure de révision du classement des cours d'eau a été initiée dans le bassin Artois Picardie. La décision de classement par le préfet coordonnateur de bassin devrait intervenir fin 2011. Elle emportera des obligations pour les propriétaires d'ouvrages faisant obstacle à la continuité écologique dans les cours d'eau listés.

De juin à septembre 2010, une phase de concertation départementale a été organisée avec les usagers de l'eau. Un avant-projet de classement



au titre de la continuité écologique a été remis au préfet coordonnateur de bassin fin 2010. La Canche, l'Authie, la Liane, la Slack, le Wimereux, l'Aa, la Hem et certains de leurs affluents sont proposés sur une partie au moins de leur linéaire. Parallèlement les services de l'Etat ont poursuivi la mise aux normes des ouvrages sur les cours d'eau précédemment classés dont la continuité écologique est à rétablir : la Canche, l'Authie et certains de leurs affluents.

- ↳ Contribuer activement à la préservation des ressources

L'une des priorités inscrite dans le Plan d'Action Stratégique de l'Etat dans le Département est de « Contribuer activement à la préservation des ressources, notamment par la gestion économe du foncier, à la prévention des risques, notamment par la sensibilisation et l'éducation, au développement de villes durables ». L'objectif recherché en 2010 a été de préserver les ressources en renforçant les moyens existant et en accompagnant la déclinaison des nouvelles mesures.

Les actions menées :

Action 1 : Participer à la préservation et la restauration des milieux naturels



- valoriser la multifonctionnalité des massifs boisés (économie, environnement, social).
- gérer la faune sauvage.
- réaliser des expertises réglementaires et techniques sur les milieux naturels dans le cadre de projets d'aménagement.
- mettre en place et suivre NATURA 2000.
- contrôler la prise en compte de l'environnement dans les opérations d'aménagement foncier.

- encadrer réglementairement les projets ayant un impact sur les milieux aquatiques et les zones humides.

Action 2 : Prendre en compte des enjeux agricoles dans l'aménagement du territoire :

- faire vivre la charte d'engagement pour une gestion économe de l'espace agricole.
- inciter à l'intégration des enjeux de la charte dans les documents de planification.
- développer des outils fonciers visant à une gestion économe de l'espace.



Les résultats obtenus :

Action 1 : Participer à la préservation des milieux naturels

- 43 plans simples de gestion contrôlés.
- 20 documents de gestion forestière mis en place pour un boisement de 50 ha.
- 3 dossiers financés dans le cadre du plan forêt régional.





- 3.128 plans de chasse grand gibier - 2.398 plans de chasse petit gibier.
- 40 battues administratives - 2.096 autorisations et 714 déclarations de destruction à tir des nuisibles.
- 79 autorisations de tir grand gibier.
- 3 autorisations d'ouverture d'élevage.
- mise en place d'une méthodologie concertée avec l'ensemble des partenaires concernés pour rédiger la 1ère liste locale des projets soumis à

évaluation des incidences.

- instruction de 22 dossiers d'évaluation des incidences.

Action 2 : Prendre en compte des enjeux agricoles dans l'aménagement du territoire

- 1 Zone Agricole Protégée à l'étude
- réflexion menée sur un diagnostic agricole type préalable aux documents d'urbanisme.



□ Le développement durable

- Lutter contre les changements climatiques
- ↳ Les énergies renouvelables dans le département

L'éolien

La loi Grenelle I du 3 août 2009 impose la réalisation de schémas régionaux des énergies renouvelables incluant un volet « énergie éolienne ». Ce volet, issu d'une très large concertation menée entre septembre 2009 et avril 2010, a été présenté en préfecture de région le 4 juin 2010.

« Ponthieu » et « Artois ») qui représentent, en plus des éoliennes déjà accordées sur ces territoires, un potentiel de puissance estimé entre 165 et 360 MW.

Le département du Pas-de-Calais comprend à ce jour 28 Zones de Développement de l'Eolien (ZDE). Le nombre de demandes de création de ZDE reste élevé dans le Pas-de-Calais avec, en 2010, cinq dossiers analysés pour recevabilité ou instruits représentant six ZDE pour un potentiel de développement de 165 MW.



L'éolien dans le Pas-de-Calais

Les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE)

- 28 ZDE - Puissance éolienne maximale : 680 MW
- 5 demandes de création en cours - Potentiel : 165 MW
- Les implantations d'éoliennes
- 275 éoliennes construites ou en cours
- 100 éoliennes potentielles en cours d'instruction

Le solaire

L'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) de 2009 portant sur des installations au sol de production d'électricité à partir de l'énergie solaire correspondait à la mesure n° 29 du plan national de développement des énergies renouvelables du 17 novembre 2008. L'appel d'offres portait sur la construction d'ici 2011 d'au moins une centrale solaire au sol dans chaque région française, pour une puissance cumulée maximale de 300 MW (1 centrale de 5 MW pour le Nord - Pas-de-Calais). Chaque candidat était tenu de déposer en préfecture de région, au plus tard le 25 novembre 2009, un

Le document définit des zones favorables à l'éolien ainsi que des zones comportant plus de contraintes (zones « verte » et « orange ») présentées en « secteurs ». Le département du Pas-de-Calais comprend notamment trois secteurs d'importance (« Haut-Artois/Ternois »,



dossier d'évaluation préliminaire des impacts environnementaux pour l'émission d'un avis du préfet de région le 25 janvier 2010 au plus tard.

Deux projets avaient été présentés pour le Pas-de-Calais. L'appel d'offres a été déclaré sans suites en 2010. Cependant, un nouvel appel d'offres, lié aux évolutions tarifaires de mars 2011 pourrait permettre l'émergence de nouveaux projets de centrales solaires ou la réactivation de projets existants.

Le biomasse

Un appel à projets national Biomasse Chaleur Industrie Agriculture Tertiaire 2010 (BCIAT 2010), a été lancé en 2009 avec un objectif indicatif de 175.000 tep (tonnes d'équivalent-pétrole). Il portait sur les installations industrielles, agricoles et tertiaires assurant une production énergétique annuelle de chaleur supérieure à 1.000 tep à partir de biomasse pour une mise en service au plus tard le 1^{er} septembre 2012.

Pour le Pas-de-Calais, trois dossiers ont été déposés. Les deux projets régionaux retenus par l'ADEME fin juillet 2010 étaient situés dans le Pas-de-Calais - chaudières biomasse proposées par les sites industriels Herta à St-Pol-sur-Ternoise et Sical à Lumbres - avant le désistement de la société Sical au profit de la société Candia dans le Nord. La mise en service de la chaudière biomasse du site Herta est prévue pour le troisième trimestre 2012.

Les certificats d'économie d'énergie

L'explosion de la demande des certificats observée en 2009 s'est confirmée. En 2010, 55 GWh cumac d'économies d'énergie ont été délivrés par le préfet sous forme de certificats.

↳ La prévention des risques environnementaux

Réduire les substances dangereuses dans l'eau

En 2010, la prise d'arrêtés préfectoraux pour fixer les modalités de surveillance initiale des rejets a été poursuivie. L'action sera étendue en 2011 à l'ensemble des sites présentant des enjeux particuliers au regard de la préservation du milieu récepteur.

Préserver la qualité de l'air

Après un long processus d'élaboration, le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de Béthune-Lens-Douai a été approuvé aux côtés de celui du nord, le 10 novembre 2010.

Le PPA a pour objet d'énumérer les mesures préventives et correctives, d'application temporaire ou permanente, qui peuvent être prises pour réduire les pollutions atmosphériques et garantir ou ramener la concentration en polluants à un niveau inférieur aux valeurs limites réglementaires.

Le Plan de Protection de l'Atmosphère de Béthune-Lens-Douai couvre une population de près d'un million d'habitants.

↳ Exemplarité de l'Etat

L'une des priorités inscrite dans le projet de service de la DDTM est d'être exemplaire et «être force d'impulsion et porteur de la déclinaison territorialisée du Grenelle de l'environnement, du Grenelle de la mer et des enjeux du développement durable », notamment en matière d'efficacité énergétique en interne à l'État, comme de manière partenariale auprès des acteurs locaux.

L'objectif prioritaire de l'année 2010 a été de mettre en place des moyens et outils nécessaires pour accompagner efficacement les acteurs locaux : relais des politiques nationales, apport de connaissance, conseils et solutions de financement.

Relayer les politiques et appels à projets nationaux

- ▣ Communication, suivi et accompagnement des collectivités dans la constitution de leurs dossiers dans le cadre de trois appels à projets (Transports Urbains, Éco-quartiers, SCOT Grenelle).
- ▣ Création et diffusion d'une plaquette pédagogique d'information sur les éco-quartiers.
- ▣ Mise en place du programme FEDER pour l'amélioration énergétique des logements sociaux.
- ▣ Déploiement du dispositif de lutte contre la précarité énergétique « Habiter Mieux ».



Votre projet sous l'angle du développement durable !

EQ
Eco-quartiers
Quartiers durables

Un Eco-quartier
est un projet d'aménagement visant à intégrer dans sa conception, sa réalisation, son fonctionnement et son utilisation des enjeux du Développement durable adaptés à son territoire : environnementale, sociale et économique.

Un Eco-quartier a pour objectifs de :

- Minimiser son empreinte écologique : Réduire l'impact du projet et des activités qu'il génère sur l'environnement par un gestion raisonnée des ressources, un traitement paysager et une protection de la biodiversité.
- Favoriser une autonomie énergétique : Avec des bâtiments moins consommateurs d'énergie, des alternatives à la voiture pour les déplacements, de l'énergie produite localement et à grande échelle.
- Inciter un comportement éco-citoyen : Créer des actions de sensibilisation et de formation des habitants aux formes nouvelles de gestion.
- Promouvoir la mixité sociale et fonctionnelle : Faire vivre ensemble des personnes d'âge, de milieu et de culture différents dans un quartier à vocation mixte (habitat, services, commerces, loisirs...)

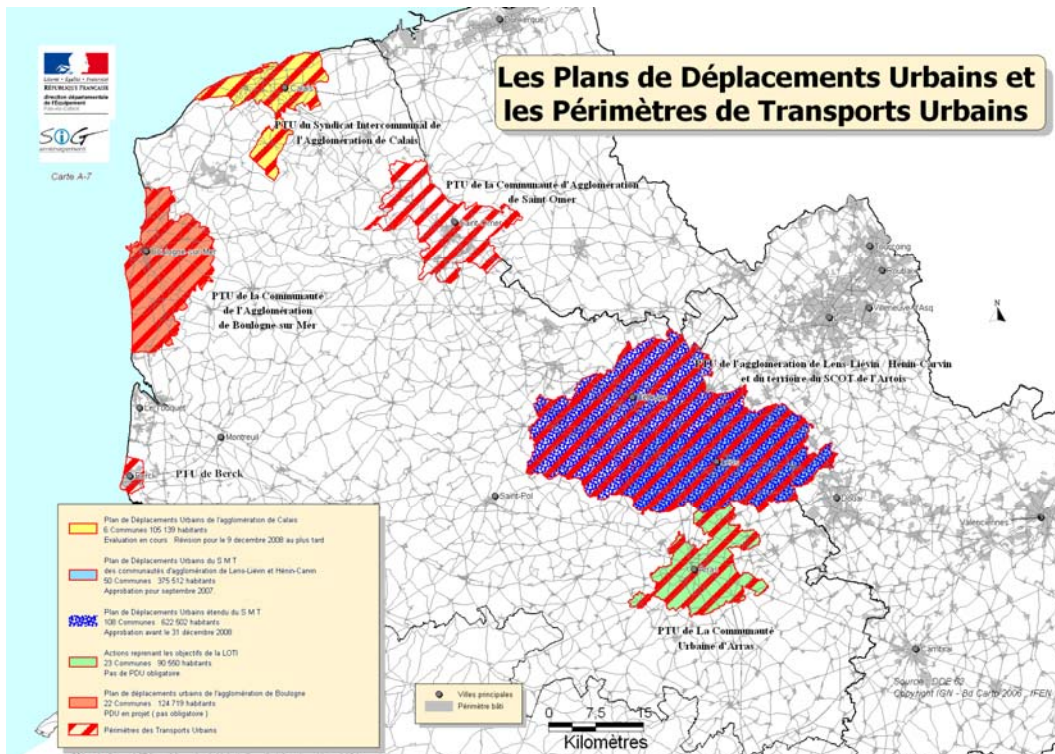
Source : DDTM de la Somme

Accompagner et conseiller les collectivités territoriales dans leurs projets

- Participation à l'élaboration de 5 Plans Climat Énergie Territoriaux et implication de la DDTM en tant que pilote ou partenaire pour plusieurs actions.
- Participation à l'élaboration ou la

révision de 3 Plans de Déplacements Urbains en intégrant les modifications induites par les lois Grenelle (Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, Communauté d'Agglomération de Boulogne, Communauté d'Agglomération de Calais).

- Conseil et suivi administratif des projets de transport ou déplacement (TCSP, modes doux, pôles d'échanges multimodaux..).
- Conseil aux collectivités dans leurs projets d'Eco-Quartiers, participation aux comités techniques ou de pilotage. En 2010, la DDTM a apporté son concours pour plusieurs projets d'éco-quartiers :
 - ZAC du quartier ouest à Loos-en-Gohelle.
 - Ecoquartier de l'Horlogerie (site Testut) à Béthune.
 - Réaménagement de la friche Plastic Omnium à Bruay la Buissière.
 - Projet « Bois Béghin » à Courrières.
 - quartiers du Badoulet à Croisilles.





Contribuer aux Schémas Nationaux, Régionaux et Départementaux

Les services de l'Etat dans le département ont participé à la réalisation de plusieurs schémas nationaux ou régionaux :

- Schéma Régional Climat Air Énergie.
- Schéma Régional de Cohérence Écologique.
- Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable de l'Aire Métropolitaine Lilloise (AML).
- Volet éolien du Schéma Régional des Energies Renouvelables.

Décliner au niveau local le Plan Administration Exemple inter-ministériel des services de l'État

Les services, sous l'impulsion de la DDTM, ont mis en oeuvre les actions suivantes :

- Mise en place d'un Plan Administration Exemple pour la DDTM, réalisation de son bilan carbone et révision de son Plan de DéplacementS Entreprise.
- Création et animation du réseau Eco-Responsabilité des services de l'État.
- Réalisation des audits énergétiques pour tous les bâtiments « Etat ».
- Lancement de la démarche de bilan carbone dans quatre services départementaux de l'État.

Diversifier et développer les partenariats

L'approche globale retenue par la loi Grenelle, complétée par la Stratégie nationale du développement durable, est celle de la conciliation de la protection et la mise en valeur de l'environnement, du développement économique et du progrès social.

Un partenariat a été développé avec les associations impliquées. Par leurs actions quotidiennes, elles sont des partenaires privilégiés qui définissent et portent, sur le territoire, la politique d'information et d'éducation du citoyen à l'environnement et au développement durable.

Le Pas-de-Calais est un vivier d'initiatives locales et de savoirs faire pédagogiques dans l'éducation à l'environnement. L'éducation pour un développement durable rassemble une diversité d'actions complémentaires allant de la sensibilisation de tous les publics à l'environnement, aux nouveaux modes de

consommation jusqu'à la formation au développement durable et donne ainsi au citoyen les clés pour comprendre les enjeux et agir à son niveau et selon ses possibilités.

En 2010, l'Etat a notamment accompagné financièrement les associations Lestrem Nature, A Petits Pas, Noeux Environnement, Jannât, et la Chaîne des Terrils. Les Centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) de l'Artois et du val d'Authie ont également bénéficié de subventions octroyées par la DREAL. Le CPIE est un label décerné pour 10 ans, renouvelable, par l'Union nationale des CPIE aux associations qui en font la demande et qui répondent à certains critères définis par l'Union nationale.



□ L'amélioration du service rendu aux usagers

Cette satisfaction résulte d'actions mises en œuvre pour améliorer le service rendu.

■ Dans les services préfectoraux

L'enquête satisfaction ouverte en permanence, les fiches et l'urne étant à disposition du public pour faire part de toute observation, révèle la satisfaction des usagers.

Principaux titres délivrés en 2010

- 190.000 cartes grises
- 17.000 permis de conduire
- 25.000 passeports biométriques

Résultats de l'enquête de satisfaction réalisée en préfecture en avril-mai 2011

- 93 % des personnes sont tout à fait satisfaites ou plutôt satisfaites de la qualité globale du service rendu à l'utilisateur à la préfecture du Pas-de-Calais
- 83,8 % sont tout à fait satisfaites ou plutôt satisfaites de l'accès à l'information par le site internet
- 71 % sont tout à fait satisfaites ou plutôt satisfaites de l'efficacité du renseignement téléphonique



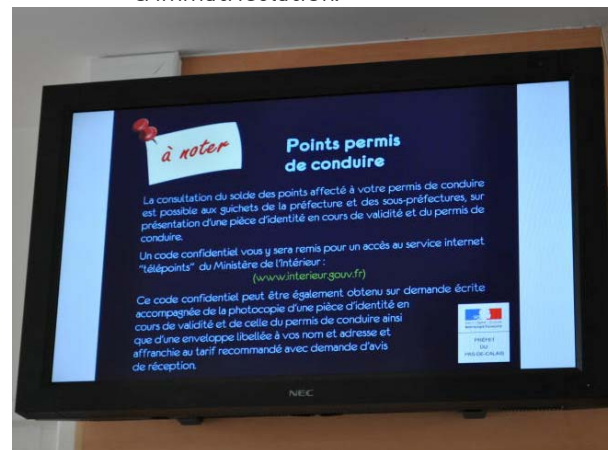
↳ Une démarche d'excellence au service du public : "Qualipref"

La préfecture s'est engagée, depuis le mois de septembre 2010, dans la démarche de certification « Qualipref ». Dans ce cadre, l'accent a été mis, en particulier, sur l'accueil des usagers, leur information, la prise en compte de leurs remarques et suggestions.

annonces vocales sont diffusées dans le hall des guichets, rappelant la composition des dossiers de demande d'immatriculation.

Dans l'accueil des usagers

- Un standard spécifique a été mis en place afin de répondre aux appels des usagers relatifs aux titres d'identité et de circulation.
- Le traitement des courriels et courriers ont été améliorés : réponse aux courriers dans les 15 jours et aux courriels dans les 10 jours.
- Les délais d'attente moyens aux guichets ou par voie postale sont portés à la connaissance des usagers pour leur permettre d'anticiper au mieux leurs démarches.
- Des panneaux d'affichage informent les usagers de la composition des dossiers d'immatriculation. Quotidiennement, des



S'agissant du conseil aux collectivités territoriales

Soucieuse d'apporter aux collectivités territoriales un service répondant à une exigence de qualité, la préfecture a décidé de s'engager dans la démarche « Qualipref », tant dans le contrôle des actes que dans le conseil qu'elle apporte aux élus, en choisissant, en plus des modules obligatoires d'accueil, le module dédié aux relations avec les



collectivités territoriales. A ce jour, seule trois autres préfectures (Aisne, Creuse, Oise) et deux sous-préfectures (Pontoise et Pithiviers) ont choisi ce module complémentaire.

Les engagements de la préfecture et des sous-préfectures :

- des observations motivées en matière de contrôle de légalité et de contrôle budgétaire.
- dans plus de 90% des cas, une réponse par courrier sous 10 jours aux demandes de conseil ou d'information.
- un rendez-vous accordé sous 8 jours pour tout élu ou cadre territorial qui en fait la demande.

↳ La démarche d'excellence opérationnelle dans les méthodes de travail (LEAN)

Après une expérimentation en 2009 dans le traitement des demandes de naturalisations, la démarche LEAN a été appliquée, au premier semestre 2010, d'une part, aux permis de conduire et, d'autre part, aux cartes nationales d'identité (CNI) et aux passeports. A partir de septembre 2010, elle a porté sur la délivrance des titres de séjour et le contrôle de légalité.

Pour chaque procédure, la méthode de travail est essentiellement participative et s'appuie sur l'expertise des agents qui traitent au quotidien ces dossiers.

Elle a permis, par un développement de la polyvalence des agents et du travail d'équipe et un management visuel et participatif des performances, de réduire les délais de délivrance des différents titres :

- délai moyen de délivrance d'une CNI : 6 jours
- délai moyen de délivrance d'un passeport : 5 à 7 jours
- délai moyen de délivrance d'un permis de conduire : 15 minutes

■ Dans les services des finances publiques

↳ Un interlocuteur fiscal unique au bénéfice du contribuable



Guichet de la DDFIP

L'un des objectifs majeurs de la réforme de la DGFIP est la mise en place du Guichet Fiscal Unifié (GFU), afin de permettre aux contribuables d'obtenir des réponses à leurs demandes relatives à l'assiette ou le recouvrement de l'impôt, quel que soit le service auquel ils s'adressent.

Les Services des impôts des particuliers (SIP) assurent ainsi l'accueil (information, orientation, remise de documents, réponse aux demandes des usagers..) et la gestion des impôts des particuliers (assiette, recouvrement, contrôle, contentieux). Ils sont ainsi compétents pour l'assiette et le recouvrement de l'Impôt sur le Revenu, de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière des locaux d'habitation.

Le Programme « Pour Vous Faciliter l'Impôt » fait l'objet de mesures trimestrielles par des audits et des appels mystères. Le résultat du Pas-de-Calais se situe à un haut niveau (note synthétique de 92.50 sur 100). Les résultats des engagements mesurés lors des audits internes se sont stabilisés à un très bon niveau.

Le programme d'installation de ces SIP a été étalé sur 2 ans, en 2009 (Boulogne-sur-Mer, Calais, Hénil-Beaumont, Lens Nord, Lillers, Saint-Omer et Saint-Pol-sur-Ternoise) et 2010 (Béthune, Bruay-la-Buissière, Arras-Est, Arras-Ouest et Montreuil).

Par ailleurs, les trésoreries assurent un accueil fiscal de proximité afin de renseigner les usagers sur les questions simples et de réceptionner et



transmettre leur réclamation au service compétent pour les traiter.
Cette organisation renforce la qualité de l'accueil, tant physique que téléphonique, lors de la période de dépôt des déclarations de revenus et des sorties des avis d'imposition.

↳ Les comités d'usagers

Mis en place depuis 2004 aux niveaux national et départemental, les comités d'usagers se sont réunis deux fois en 2010. Leur objectif est double :

- Informer les relais institutionnels sur l'actualité fiscale.
 - Recueillir leurs suggestions et analyses d'ordre général, solliciter leur avis sur des projets les concernant.
- Dans les services de l'Education nationale

↳ La scolarisation des élèves handicapés

Les objectifs fixés visent à mieux connaître les caractéristiques de la population scolarisée dans l'Education Nationale et au sein des établissements médico-sociaux, mieux appréhender les conditions de scolarisation et d'inclusion, préparer l'évolution de la carte des formations, améliorer les conditions d'attribution d'un accompagnement à la scolarisation, améliorer les orientations.
En 2010-2011, 5.220 élèves ont été scolarisés dans le département, répartis de la manière suivante :

- 3.676 élèves dans le premier degré, dont 1.309 en CLIS.
- 1.544 élèves dans le second degré.
- Au 30 juin 2011, 2.393 élèves avaient obtenu de la MDPH une notification d'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel :
- 936 étaient accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire (AVSi) en contrat d'assistant d'éducation.
- 1.156 étaient accompagnés par un AVSi en contrat aidé.
- 307 étaient en attente d'accompagnement.

↳ Scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France

Des élèves nouvellement arrivés en France non francophones ou n'ayant pas une maîtrise suffisante de la langue française peuvent bénéficier d'heures d'aide ou intégrer un dispositif adapté (1 dispositif premier degré et 7 dispositifs second degré sont implantés dans le département).
En 2010-2011, 59 élèves du premier degré ont bénéficié de 794 heures et 14 élèves du second degré de 252 heures.

↳ Actions éducatives et de soutien aux enfants malades

Pour venir en aide aux élèves éloignés malgré eux de l'école, un service d'assistance pédagogique à la maison, à l'hôpital ou en centre de soins contribue à maintenir la continuité des enseignements et le lien avec l'établissement scolaire dans le souci de préparer, dans les meilleures conditions, le retour en classe.
En 2010-2011, 1.150 heures ont été attribuées pour le premier degré public.

↳ Assouplissement de la carte scolaire

A l'entrée en 6ème, 1.625 demandes de dérogation ont été soumises à l'étude des commissions. Une stabilité est à observer (1.624 en 2010). Après examen des capacités d'accueil des établissements, 1.218 ont reçu un avis favorable (soit 75,4 % en 2011 contre 78 % en 2010).

↳ L'application ACTES

Le département du Pas-de-Calais recensait, au 31 décembre 2010, 112 collectivités affiliées à ACTES. La télétransmission des actes a connu, depuis son lancement en 2006, une forte progression puisqu'elle représentait, à l'issue de l'année 2010, 16,12% des actes reçus (14.032) contre 0,45 % fin 2007.
Cette évolution se poursuit en 2011 et l'année 2012 sera marquée par le déploiement progressif d'ACTES budgétaires pour la transmission des documents budgétaires



□ L'administration électronique

↳ Elections consulaires : le vote électronique

L'élection des membres et des délégués consulaires des chambres de commerce et d'industrie territoriales de l'Artois et de la Côte d'Opale s'est déroulée le 8 décembre 2010. A cette occasion, les électeurs ont eu le choix, pour la première fois, entre le vote traditionnel par correspondance et le vote électronique. Le logiciel utilisé à cette occasion a donné entière satisfaction, tant pour les électeurs lors de leur vote que pour les agents chargés du dépouillement des votes.

↳ Associations loi 1901 : la dématérialisation des formalités

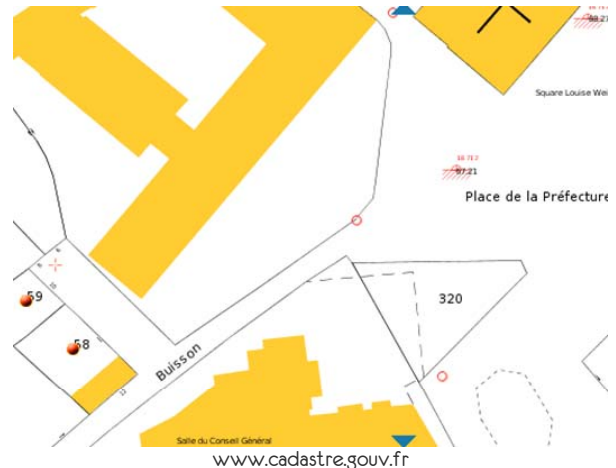
Les dirigeants d'associations auront très bientôt la possibilité d'effectuer leurs déclarations à partir du site www.mon.servicepublic.fr et ainsi d'accomplir leurs formalités auprès de la préfecture et des sous-préfectures par voie dématérialisée. Les usagers n'auront plus à transmettre de documents papiers et recevront leurs récépissés par courrier informatique.



Une phase de test est en cours. Elle aboutira à la mise en place de ce dispositif en 2012. Le périmètre devrait ensuite être élargi en intégrant les fonds de dotation, les associations et fondations reconnues d'utilité publique.

↳ Plan cadastral : une couverture informatisée

Au plan départemental, les travaux de numérisation du plan cadastral se poursuivent suite à la signature de la convention avec le Conseil Général en septembre 2010. La couverture du plan cadastral informatisé, en mode vecteur (version modélisée sous format numérique), continue de progresser. Ainsi, fin 2010, 72% des communes du département étaient disponibles sous ce format, représentant 75 % du territoire du Pas-de-Calais et 93% de la population.



Par ailleurs, l'année 2010 a été marquée par une reprise des transactions immobilières. Le département affiche une hausse de 6,28 %. L'orientation nationale de délivrer les renseignements hypothécaires dans un délai de 10 jours a été respectée.

↳ Les finances publiques locales : vers la dématérialisation

L'année 2010 fut une année riche et prometteuse pour la dématérialisation dans le secteur public local. 71 conventions de dématérialisation de pièces justificatives ont été signées en 2010 entre les acteurs locaux pour un total de 217 conventions signées sur la période 2006/2010. Au 31 décembre 2010, 70 % des communes du département comptant plus de 5.000 habitants avaient dématérialisé leur paye.

Par ailleurs, la dématérialisation s'étend progressivement à de nouveaux types de pièces justificatives. Ainsi, 25 conventions de dématérialisation des délibérations et arrêtés et 11 conventions de dématérialisation des pièces de passation des marchés publics ont été signées entre les comptables publics, les ordonnateurs et la Chambre Régionale des Comptes.



Le déploiement du Protocole d'Echange Standard Version 2 d'Hélios (outil de gestion comptable et financière partagé avec les collectivités locales et les établissements publics locaux) s'est poursuivi au cours de l'année 2010. 5 communes ont ainsi remplacé leur ancien protocole d'échange et 15 collectivités locales transmettent aujourd'hui leurs flux comptables vers Hélios par le biais de cette passerelle sécurisée qui leur permet également de consulter Hélios en temps réel.

Depuis 2006, plus d'un million de feuilles de papier ont été économisées grâce à la dématérialisation dans le secteur public à l'échelle départementale.

La promotion des moyens automatisés de paiement s'est poursuivie auprès des collectivités ciblées. De nombreuses collectivités locales ont été rencontrées dans le but de leur présenter

les caractéristiques et les avantages de ces nouveaux moyens de paiement et afin de les accompagner dans la mise en œuvre de projets.

Le taux de progression a atteint 7,33 % en nombre d'opérations par rapport aux résultats de l'année 2009. A la fin de l'année 2010, ce sont 24 nouveaux sites qui peuvent proposer aux usagers un moyen automatisé de paiement (TIP, paiement par carte bancaire,...). 9 sites ont ainsi pu mettre en place le prélèvement automatique pour le règlement des redevances d'eau et d'assainissement, des redevances d'ordures ménagères ou encore des divers loyers.

Enfin, plusieurs projets ont été amorcés en vue de mettre en place l'encaissement par internet des produits locaux grâce au dispositif TIPI (Titres Payables par Internet), nouveau service offert depuis juin 2010, ou encore d'automatiser le recouvrement des produits hospitaliers par le biais du « talon optique 2 lignes ».

↳ Carte du combattant : l'application Kapta

L'ONACVG a décidé de mettre en place une gestion informatisée des cartes et titres qui, à terme, permettra la création d'une base nationale unique des titulaires de la carte du combattant ou du Titre de Reconnaissance de la Nation. Cette modernisation des outils de gestion, notamment informatiques, doit permettre la rationalisation du traitement des demandes et donc, permettre

d'assurer un meilleur service rendu aux bénéficiaires.

Les dernières commissions départementales de la carte du combattant se sont réunies à la fin de l'année 2009. Depuis le 8 juin 2010, les demandes de cartes et titres sont maintenant examinées par deux commissions nationales (la première pour la carte du combattant, la seconde pour les titres liés à la Seconde Guerre mondiale ou aux guerres dites de décolonisation). Le service départemental de proximité continuera, comme par le passé, de gérer l'instruction initiale des cartes et titres.



□ Les simplifications administratives

↳ La centralisation des demandes de naturalisation en préfecture

Par décision de l'autorité publique (décret)

Au cours du premier semestre 2010, la préfecture du Pas de Calais a fait partie des 21 préfectures expérimentatrices pour la mise en œuvre de la déconcentration des décisions négatives d'accès à la nationalité française. Cette mesure décidée par le comité de modernisation des politiques publiques qui a pour vocation de supprimer la double instruction des dossiers (avis du préfet et décision du ministre), a été généralisée à compter du 1^{er} juillet 2010.

Par mariage

A compter du 1^{er} janvier 2010, la réception des déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage, a été transférée du greffe des tribunaux d'instance aux préfectures. Tous les demandeurs sont dorénavant accueillis en préfecture sur rendez-vous individualisés.

374 demandes de naturalisation par décret ont été formulées en 2010 et 172 par mariage, ce qui représente une augmentation globale d'un plus de 10 % par rapport à 2009.

La durée moyenne de traitement d'une demande est aujourd'hui inférieure à six mois contre près d'un an auparavant.

↳ Le regroupement familial

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la compétence d'accueil des étrangers demandeurs de regroupement familial a été transférée de l'ex-DDASS vers la préfecture qui traitait déjà une partie du suivi des demandes et des autorisations. Ce transfert a donc clarifié et simplifié les démarches des usagers concernés.

Le nombre de demandes de regroupement familial a très faiblement augmenté (87 demandes en 2010 contre 81 demandes en 2009).

↳ Les commerçants non sédentaires

La délivrance de la carte permettant l'exercice d'une activité commerciale ou artisanale ambulante est confiée depuis le 10 mars 2010 aux chambres de commerce et d'industrie territorialement compétentes et à la chambre de métiers, selon qu'il s'agit d'une activité commerciale ou artisanale. Les commerçants concernés n'ont désormais plus qu'un interlocuteur, ces chambres consulaires leur délivrant déjà l'extrait de leur immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers.

La détention de la nouvelle carte s'impose à toute personne qui entend exercer ou faire exercer une activité commerciale ou artisanale ambulante, indépendamment de son domicile.



- Les dotations de l'Etat : une intervention de 1,2 mds€

L'Etat a accompagné les collectivités territoriales au travers de ses dotations dont le montant total pour le Pas-de-Calais a atteint, en 2010, 1,2 Mds€. Celui-ci s'est réparti entre les communes (45,65 % du total), le Département (38,43 %) et les groupements intercommunaux (15,92 %). La part des subventions versées au titre de l'investissement représente 13,25 % de l'ensemble des versements.

Dans le cadre de la maîtrise des finances publiques, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales se stabilisent. Toutefois, grâce au développement de la péréquation qui profite notamment aux petites communes et à la reconduction du plan de relance en 2010 pour le

FCTVA, les concours de l'Etat ont progressé de 3,5 % dans le département.

400 collectivités ont conventionné en 2009 et 2010 au titre du versement anticipé du FCTVA, ce qui a permis de contribuer au soutien de l'économie tout en confortant leur trésorerie. A ce titre, pour les collectivités ayant contracté en 2010, les versements ont représenté un montant de 5,3 M€ pour les communes et de 1,6 M€ pour les EPCI. A cela s'ajoutent les versements aux collectivités ayant contracté en 2009 et dont la convention a été pérennisée en 2010:

- 29 M€ aux communes;
- 3 M€ aux EPCI;
- 29 M€ au Conseil Général.

	2009	2010	
Dépenses d'investissement	132,686 M€ dont 104 M€ de FCTVA	137,036 M € dont 107 M€ de FCTVA	+ 3%
Dotations de fonctionnement	842,574 €	873,803M€	+ 3,5%
Dotations de péréquation	131,832 M€	138,298 M €	+ 5%
Allocations compensatrices	81,071 M€	81,546 M€	+ 0,5%
TOTAL	1 188,163 M€	1 230,683 M€	+ 3,5%



□ La mission de contrôle réglementaire et budgétaire

- Le contrôle des actes administratifs: 2010, année de la centralisation

Initiée dès 2008, la centralisation du contrôle des actes administratifs s'est achevée au cours de l'année 2010 dans le département. Le principe est de concentrer en préfecture l'exercice du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, tout en maintenant le rôle et la responsabilité du sous-préfet d'arrondissement à l'égard des élus.



Près de 110.000 actes ont été transmis par les collectivités territoriales au titre du contrôle à l'occasion de l'exercice 2010. Parmi ceux-ci, 1.179 ont fait l'objet d'une intervention de la préfecture au titre du contrôle de légalité et 14 d'entre eux ont été déférés devant les juridictions administratives. Dans le même temps, la chambre régionale des comptes a été saisie à 9 reprises, principalement pour des déséquilibres constatés.

Le partenariat Préfecture/DDFiP pour le contrôle budgétaire s'est poursuivi en 2010 avec un élargissement du périmètre géographique à l'ensemble du département (délai moyen de contrôle de 4,5 jours < au délai de réponse de 10 jours initialement requis)

Les contrôles ont porté :

- s'agissant des communes : sur le budget principal, les budgets annexes et le CCAS qu'il soit détaché ou non,
- s'agissant des EPCI : sur le budget principal et les budgets annexes.

Au titre de 2010, 3 budgets primitifs ont été examinés ainsi que 3 comptes administratifs N-1.

- L'appui aux collectivités territoriales

Parallèlement à la centralisation du contrôle des actes administratifs, la préfecture a développé sa mission de conseil aux collectivités. A partir des observations formulées à l'occasion du contrôle, des fiches d'information sont élaborées et mises en ligne sur le site internet de la préfecture. Cette évolution de la forme et des modalités du conseil va s'intensifier au cours des prochaines années.

Le développement de l'application ACTES contribue, par ailleurs, à la simplification des modalités de transmission des documents élaborés par les collectivités.



L'application ACTES en chiffres

- 112 conventions pour l'envoi dématérialisé des actes signés avec les collectivités
- 14.000 actes télétransmis



□ Le conseil aux collectivités

- Etendre le panel des services offerts aux collectivités locales

L'objectif est d'enrichir le conseil comptable, financier et fiscal et de devenir le garant d'une sécurité juridique forte et d'une expertise de qualité.

↳ L'appui au réseau

La DDFIP a mis en place un contrôle de la qualité comptable de second niveau en utilisant notamment les fonctionnalités offertes par l'application Hélios et les restitutions de données fournies par l'application DELPHES.

Aux fins d'amélioration de la qualité comptable, des contrôles de second niveau, par sondage, sont effectués périodiquement pour corriger le maximum d'anomalies comptables récurrentes.

Un référent qualité comptable a par ailleurs été désigné au sein de chaque poste comptable.

Tous ces éléments sont formalisés dans un plan d'action départemental d'amélioration de la qualité des comptes locaux mis à jour chaque année.

HELIOS - Chiffres clés et tendances

- Un réseau de soutien comprenant deux comités d'utilisateurs et deux référents « Hélios ».
- Un délai de paiement du comptable public inférieur à 8 jours ;
- 91,41 % des comptes locaux ont été remis aux ordonnateurs dès le 15 mars 2011 ;
- 151 analyses financières présentées aux ordonnateurs pour l'année 2010.

↳ La tenue des comptabilités locales

Depuis fin 2010, l'ensemble des trésoreries du département utilisent l'application Hélios comme unique outil de gestion comptable et financière des collectivités locales.

↳ Délai de paiement du comptable public et remise des comptes de gestion

L'année 2010 s'est achevée avec un délai moyen de paiement du comptable de 7,9 jours.

La reddition des comptes de gestion est, avec la notification des bases de fiscalité directe locale, l'un des piliers sur lesquels s'appuie le renouveau de l'offre de services aux collectivités locales et établissements publics locaux. En effet, une reddition précoce des comptes permet aux élus de préparer leurs budgets dans les meilleures conditions.

↳ La qualité des comptes locaux

Le résultat pour 2010 est de 17,3, en amélioration par rapport à 2009 (16,9).

L'Indice Agrégé de Suivi Qualitatif des Comptes Locaux (IASQCL) permet d'apprécier le niveau de qualité atteint pour certaines comptabilités locales.



En effet, ne sont pris en compte dans cet indice que les budgets principaux des communes, des départements et des groupements à fiscalité propre, les budgets principaux et annexes des établissements publics de santé, les budgets M49 (services publics industriels et commerciaux), qu'il s'agisse de budgets principaux ou annexes.

Cet indice est décliné aux niveaux national, régional et départemental par poste comptable et par collectivité.

L'IASQCL est basé sur un faisceau d'indices composé de 45 items dont les données sont collectées automatiquement dans les balances comptables centralisées. Ces 45 items portent sur



4 domaines : haut de bilan, comptes de tiers, opérations dites complexes, délais de passation des opérations, et sont partagés en deux catégories en fonction des intervenants.

↳ L'expertise financière

151 analyses financières ont été réalisées par le réseau de la DDFIP et présentées aux ordonnateurs en 2010.

Malgré le nombre important de collectivités dans le département, le nombre d'analyses financières réalisées au bénéfice des collectivités par leur comptable augmente chaque année.

En effet, toutes les analyses financières font l'objet d'une démarche de qualité formalisée associant l' élu, ses services et le comptable de la collectivité. En particulier, un dispositif de relecture systématique a été mis en place.

Certaines analyses sont réalisées dans le cadre de dispositifs de détection préventive des collectivités en difficulté financière. Ils ont pour objet d'alerter l'ordonnateur sur la situation de sa collectivité ou de son établissement et d'appeler son attention sur les mesures qui s'imposeraient pour restaurer sa situation financière.

En 2010, 54 communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (contre 57 en 2009) ont ainsi été détectés et ont donné lieu à une analyse financière présentée par le comptable à l'ordonnateur en présence éventuellement du représentant de l'Etat (32 dans ce cas).

Cette évolution favorable confirme que, globalement, la situation financière des collectivités locales s'est améliorée en 2010. Malgré tout, le nombre de collectivités locales en difficulté dans le département demeure relativement élevé.

Afin d'enrichir ces prestations d'expertise, des actions de formation et un appui important des services de la direction départementale et de la Recette des Finances de Boulogne-sur-Mer ont été mis en œuvre au profit des comptables. Ces différentes actions ont permis de réaliser 12 analyses financières consolidées, c'est à dire sur la base d'une agrégation de comptes du budget principal et des budgets annexes, donnant ainsi à l'ordonnateur une vision globale de la situation budgétaire et patrimoniale de sa collectivité ou de son établissement public.

↳ Le conseil en matière de fiscalité directe locale (FDL)

Le service de la FDL assure la centralisation et le contrôle des bases de la fiscalité locale et est également chargé de l'information et du conseil aux collectivités locales en liaison avec les comptables.

Il est aussi interlocuteur des services préfectoraux pour toutes les questions portant sur la FDL. Il apporte une expertise au contrôle de légalité de toutes les délibérations fiscales et des taux votés chaque année.

Après avoir déterminé pour chaque collectivité du département les bases fiscales de l'année et le montant des allocations compensatrices, le SFDL est chargé par le Préfet d'en assurer la notification au département, aux 895 communes et 43 EPCI à fiscalité propre.

En 2010, dans le cadre de l'offre de service faite aux collectivités locales par la DDFIP, ces états ont été transmis dès le 5 mars à 90,6 % des collectivités.

Pour le vote de leur taux et plus largement pour toute question relative à leur fiscalité, les collectivités disposent de l'aide de leur comptable qui peut bénéficier, si nécessaire, du soutien du SFDL. Ces prestations ont représenté en 2010 près de 500 avis ou simulations fiscales.

↳ La sécurité juridique en matière fiscale

Dans sa fonction d'interlocuteur privilégié des collectivités locales, le comptable peut s'appuyer, en tant que de besoin, sur la compétence d'un correspondant « collectivités locales ».

Dans tous les cas où la question posée, suffisamment documentée, porte sur l'appréciation d'une situation de fait au regard du Droit fiscal, la réponse apportée par l'Administration a valeur de rescrit et lui est alors opposable.

Le rescrit fiscal permet aux collectivités locales de solliciter directement des prises de position formelles de l'Administration fiscale sur certaines options ou opérations. La prise de position est de nature à offrir une sécurité juridique très sensiblement accrue, dès lors que lesdites collectivités ont fourni toutes les informations nécessaires à l'appréciation de leur situation et se sont conformées aux décisions de rescrit.

La DDFIP a souhaité se placer, résolument, dans un rôle de prévention et développer cette



procédure en matière de fiscalité des activités de nature commerciale des collectivités locales.

Au 31 décembre 2010, elle avait été saisie, soit directement par la collectivité, soit par l'intermédiaire du comptable, de 26 demandes valant rescrit ou quasi-rescrit, 24 de ces demandes avaient reçu une réponse.

↳ L'engagement partenarial

Avec le souci d'accroître la qualité des prestations tout en modernisant le service rendu dans tous les domaines de la gestion financière, la Direction Générale des Finances Publiques s'est engagée dans une démarche de contractualisation avec les grandes collectivités du département comptant plus de 100.000 habitants, au travers de conventions de service comptable et financier.

En 2010, deux nouvelles conventions de services comptable et financier ont été signées avec les deux centres hospitaliers de Calais et Boulogne-sur-Mer. Depuis 2004, ce sont donc 7 conventions de ce type avec, outre les deux centres hospitaliers précités, le département et 4 communautés d'agglomération qui ont été conclues. Les actions qui ont été inscrites étaient réalisées à hauteur de 66,70 % à la fin de l'année 2010.

Afin d'offrir des prestations analogues aux collectivités et établissements publics n'entrant pas dans la cible des CSCF nationales, la Direction Générale a décidé, en 2010, de mettre en place au niveau local des engagements partenariaux.

Dans le département, trois engagements partenariaux ont été signés en 2010 avec Saint-Pol-sur-Ternoise, Bouvigny-Boyeffles et l'Etablissement Public de Santé Mentale du Val-de-Lys.

■ L'ATESAT

L'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) permet aux communes ou leurs groupements éligibles de bénéficier d'un appui technique de l'État dans les domaines de l'aménagement, de l'habitat et de la voirie.

C'est une mission de service public de proximité et de solidarité. Située hors champ concurrentiel, elle s'adresse aux collectivités de tailles et de ressources modestes, ne disposant pas des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences.

Mission incluse dans les missions de conseil délivrées par les deux coordinations du littoral et

de l'Artois, elle concerne en 2010, 664 communes pour 797 communes éligibles.

En 2010, 130 dossiers de voirie ont été transmis en mairie et 6 au titre des ouvrages d'art.

L'ATESAT a également pour vocation de promouvoir l'approche globale du développement durable. Il s'agit de développer l'intégration des problématiques d'accessibilité ou de sécurité routière dans l'élaboration des projets communaux.

En 2010, les coordinations ont assuré la conception-estimation de 201 projets.

Enfin, la gestion du domaine public regroupe les actes courants relatifs à la voirie tels que les permissions et les autorisations de voirie (alignements, arrêtés de restriction de circulation, demandes de renseignements des notaires, demandes de branchements des différents concessionnaires...).

Elle représente 992 actes en 2010.